

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960COMPTE RENDU INTEGRAL — 60^e SEANCE- 2^e Séance du Vendredi 27 Novembre 1959.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1960. — Suite de la discussion et vote sur la motion de censure (p. 3073).
Discussion générale (suite): MM. Habib-Deloncle, Rochel, Beau-guilte, Cosle-Florel, Le Pen, Claudius-Petit, Durbel. — Clôture.
MM. Debré, Premier ministre; Gaillard.
Suspension et reprise de la séance.
Explications de vote: MM. Billaud, Lebas, Renoirard, Motte, Sourbet, Thomazo, Biaggi, Pillet.
Scrutin à la tribune sur la motion de censure.
Suspension et reprise de la séance.
Résultat du scrutin: rejet de la motion de censure et adoption du projet de loi de finances pour 1960 dans la rédaction du Gouvernement modifiée par les amendements votés par l'Assemblée nationale.
2. — Dépôt de propositions de loi (p. 3091).
3. — Dépôt de rapports (p. 3092).
4. — Dépôt de projets de loi adoptés par le Sénat (p. 3092).
5. — Ordre du jour (p. 3092).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à vingt et une heures.

M. le président. La séance est ouverte.

LOI DE FINANCES POUR 1960

Suite de la discussion et vote sur la motion de censure.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion et le vote sur la motion de censure.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale de la motion.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Habib-Deloncle. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Michel Habib-Deloncle. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, parlant au nom du groupe de l'union pour la nouvelle République, je ne surprendrai personne, je pense, dans l'Assemblée, en annonçant dès l'abord qu'aucun des membres de ce groupe ne votera la motion de censure. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Aucun d'entre nous, en effet, ne s'imagine gravissant un à un les degrés qui conduisent à la tribune, porteur d'un bulletin blanc qui, déposé dans l'urne, signifie: Je désire que soit renversé le premier gouvernement de la V^e République. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

De même que le Gouvernement a usé de son droit constitutionnel en engageant sa responsabilité sur cette affaire, au demeurant mineure, paraît-il, qu'est le budget de la nation, de même l'opposition use de son droit constitutionnel en déposant cette motion de censure, et nous devons l'en remercier car elle permet ainsi au budget d'être adopté non point tacitement, mais après l'expression d'un vote qui donnera à la majorité la possibilité de délimiter ses contours. Et ce vote interviendra, il faut le marquer en passant, en temps utile, c'est-à-dire dans le délai constitutionnel, heureusement prolongé d'ailleurs, de l'article 47. Mais si l'opposition a usé de son droit, la majorité — M. Paquet le faisait très justement observer — a le devoir de critiquer les termes de la motion de censure et de présenter la défense de la gestion des affaires publiques qu'elle a assumée en soutenant le Gouvernement.

C'est ainsi que tout à fait normalement, dans le cadre du régime parlementaire tel que l'a établi notre Constitution, l'Assemblée use en face du Gouvernement des prérogatives, de toutes les prérogatives, que lui confère cette Constitution.

M. Jean Durroux. N'en abusez pas!

M. Michel Debré, Premier ministre. Vous non plus!

M. Michel-Habib Deloncle. Lorsque je regarde le texte de la motion de censure qui nous a été présentée, j'y vois, c'est une première remarque, un accord sur une politique algérienne qui, nous dit-on, a été définie par le Président de la République le 16 septembre 1959.

Je suis heureux de constater cette adhésion. J'aurais voulu cependant que certains puristes du droit constitutionnel qui siègent volontiers sur les bancs de l'opposition libellent ainsi la motion: « Approuvent la politique algérienne définie par le Gouvernement de la République » car je ne comprends pas pourquoi le Président de la République aurait raison de parler le 16 septembre et tort de parler le 10 novembre. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Devant la solidarité manifeste qui unit le Gouvernement autour de la politique définie par le chef de l'Etat, je trouve qu'il serait plus juste et plus *fair play*, diraient les Anglais, de ne point réserver les fleurs à l'Elysée et les épines à Matignon. (Rires et applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.)

Si je poursuis ma lecture de la motion de censure, j'y vois ensuite une condamnation de la politique économique du Gouvernement. Cette juxtaposition d'une approbation de la politique algérienne et du refus de la politique économique me rappelle un précédent avec lequel je trouve tout au moins une analogie.

Ce disant, je vise l'époque où une opposition nationale approuvait la politique algérienne d'un chef de Gouvernement et où, cependant, elle critiquait violemment la politique économique et sociale menée par le ministre des finances de ce gouvernement. Le chef du gouvernement s'appelait à l'époque M. Guy Mollet, le ministre des finances s'appelait M. Ramadier. Je dois dire tout de suite à nos collègues que là s'arrête la similitude. (Rires et applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.)

M. le président. Je vous en prie, n'interrompez pas l'orateur.

M. Michel Habib-Deloncle. D'autant que je n'ai pas l'impression, mes chers collègues, de dire quoi que ce soit qui passionne le débat. Si vous désirez m'interrompre, je vous laisserai bien volontiers la parole. Je n'ai pas l'habitude de la refuser à un adversaire qui la demande courtoisement, pas plus que je n'ai coutume d'interrompre vos propres orateurs. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Un mot, à mon sens, manque dans la motion de censure, qui explique l'analogie à laquelle je viens de faire allusion — elle ne se sera pas poursuivie longtemps. C'est le mot « financière ». C'est la condamnation de la politique financière du Gouvernement. J'y vois, pour ma part, de la part de nos collègues socialistes et radicaux, un louable souci de discrétion, car le bilan me semble facile à établir — j'admire M. Brocas qui a eu la loyauté d'en convenir — et la comparaison aisée à faire entre les résultats de la politique financière antérieure et ceux de la politique financière actuelle.

La politique financière menée en 1956 et 1957 par des gouvernements que dirigèrent successivement le parti socialiste et le parti radical, comment la définir autrement que par ses résultats, c'est-à-dire : l'augmentation des dépenses publiques et du déficit budgétaire, la progression de l'impasse, le déficit croissant des échanges avec l'extérieur, la dégradation constante de la monnaie, l'inflation et la hausse des prix intérieurs, y compris celui de la viande — problème que, me semble-t-il, les gouvernements à direction socialiste n'ont jamais réglé — les prix à l'exportation enfin rendus non compétitifs ?

Et, pourtant, ce sont ces mêmes gouvernements qui signaient le 25 mars 1957 — je dirai tout à l'heure pourquoi je rappelle cette date — le traité de Rome qui faisait entrer la France dans la Communauté économique européenne.

Le 31 décembre 1957 — je demande qu'on retienne ces chiffres qui figurent, comme tous ceux que je vais citer, dans le rapport de la commission des finances — le déficit réel de la balance générale des paiements atteignait le chiffre record de 1.297 millions de dollars et l'endettement de la France était considérable : 262 millions de dollars pour le fonds monétaire international, 85 millions de dollars dus à des crédits dits « pétroliers américains » — je cite toujours le rapporteur général — 274 millions de dollars de devises dites « reprises » aux intermédiaires agréés et 286 millions de dollars, soit un tiers de l'encaisseur de la Banque de France, au fonds de stabilisation des changes.

Les réserves publiques de change étaient à l'époque de 57 millions de dollars, de quoi, dit le rapporteur général, faire vivre notre économie, et qui le contestera ? — je prononce bien les mots et je les souligne : notre économie — un mois ou deux.

Après deux ans et demi, la balance des paiements du premier semestre de 1959 est bénéficiaire de près de 800 millions de dollars, les réserves publiques de change sont d'un milliard de dollars, l'encaisse-or a passé de 590 à 875 millions de dollars, la dette est aménagée et consolidée, et nous avons appris, depuis la publication du rapport général, des remboursements récents, et d'ailleurs anticipés, au fonds monétaire.

Autrement dit, à la différence de ses prédécesseurs, il semble que désormais le ministre des finances n'a plus comme seuls instruments de travail, d'une part, la sébile et, d'autre part, la planche à billets. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

On me dira qu'il s'agit de finances seulement. Mais voulez-vous m'expliquer comment vous auriez pu mener une politique économique et sociale en entrant dans le Marché commun au milieu du marasme financier — car c'est la seule question qui se pose ? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. André Chandernagor. Me permettez-vous une précision, monsieur Habib-Deloncle ?

M. Michel Habib-Deloncle. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Chandernagor, avec l'autorisation de l'orateur.

M. André Chandernagor. Je vous remercie très vivement de m'autoriser à vous interrompre, monsieur Habib-Deloncle.

Il est toujours facile, mesdames, messieurs, de se dégager des responsabilités présentes en parlant de celles du passé, comme s'il y avait une coupure absolue entre le présent et le passé.

M. Robert Heuret. Les résultats sont là.

M. André Chandernagor. Mais je rappelle simplement à l'orateur que, dans ce gouvernement qu'il critique avec la vigueur que vous avez constaté, il y avait un certain nombre de ses amis, et non des moindres. (Rires et applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Michel Habib-Deloncle. Monsieur Chandernagor, l'effet est facile...

M. André Chandernagor. Comme le vôtre !

M. Michel Habib-Deloncle. ... mais je vais vous faire une confidence.

J'aime beaucoup la V^e République — on s'en doute — et je suis heureux d'y vivre. Je suis quand même persuadé que tel était le talent de M. Guy Mollet qu'elle n'aurait peut-être jamais vu le jour s'il ne s'était encombéré d'un certain ministre des finances que nous connaissons bien.

A l'extrême gauche. Lequel ?

M. Michel Habib-Deloncle. Cela étant, permettez-moi de dire, reprenant mon propos, que, quels que fussent les gouvernements et les ministres de l'époque, aucun d'entre eux n'était capable, parce qu'ils n'avaient pas l'autorité politique suffisante pour le faire...

M. André Chandernagor. Vous l'avez, vous ?

M. Michel Habib-Deloncle. ... de rétablir la situation économique et sociale de manière à nous permettre de faire face aux engagements du traité de Rome que vous aviez signé le 25 mars 1957 — en dépit des réserves que nous émettions à l'époque — à un moment où, manifestement, nous ne pouvions pas faire face, sauf redressement alors imprévisible, aux engagements que nous avions pris, sans risquer la plus grave crise intérieure française.

En effet, nos prix étaient trop élevés. Nous pouvions nous attendre à une invasion des produits étrangers, et vous savez quelle a été la stupeur des industriels étrangers de voir que le Marché commun, en définitive, se traduisait plutôt par l'invasion des produits français, redevenus compétitifs grâce à notre redressement financier. Vous auriez alors assisté, vous qui condamnez la politique sociale actuelle, à la fermeture de nos usines, mises dans l'impossibilité de résister à une telle concurrence. Vous auriez assisté au chômage, à un anéantissement du pouvoir d'achat qui aurait alors profité à ceux qui, siégeant en haut de ces traversées (l'orateur désigne les députés communistes), s'apprentent à joindre leurs voix aux vôtres pour voter la motion de censure. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

Hier, on importait sans pouvoir payer ; aujourd'hui, on exporte pour payer les importations nécessaires. Hier, on empruntait en France et à l'étranger ; aujourd'hui, on rembourse. Hier, on aurait dû fermer des usines ; aujourd'hui, on s'apprête à en construire de nouvelles. (Exclamations à l'extrême gauche.)

M. Albert Denvers. On ferme les chantiers de constructions navales !

M. Michel Habib-Deloncle. Pourquoi ce redressement financier ? Parce que, à la base, il y a eu ce facteur essentiel qu'est la confiance. Que vous le vouliez ou non, c'est la confiance qui est la cause du redressement actuel, confiance qui provient de la stabilité du régime et de l'assurance qu'on a aujourd'hui d'avoir un partenaire qu'on retrouvera demain. (Applaudissements à gauche et au centre.)

On s'étonne que le redressement d'une pareille situation impose des sacrifices. Combien M. le rapporteur général a eu raison d'intituler son rapport « les chemins austères de la prospérité... (Rires et exclamations à l'extrême gauche), veux-je dire de la prospérité. (Interruptions à l'extrême gauche.)

A l'extrême gauche. Chassez le naturel, il revient au galop !

M. Michel Habib-Deloncle. Je me suis trompé ? Puisque les paroles évangéliques sont icel à la mode, que celui qui n'a jamais péché me jette la première pierre ! (Rires et applaudissements à gauche et au centre.)

Tel d'entre nous qui contracte des dettes, s'il lui prend un jour l'envie de les rembourser, ne doit-il pas, comme on dit familièrement, se serrer pendant un temps la ceinture ?

Mais regardons les prophètes du printemps dernier. Ils nous avaient annoncé récession, fermetures, chômage partiel ou total, diminution des heures de travail. Il ressort à l'évidence des documents budgétaires qui nous ont été fournis et qui sur ce point n'ont suscité aucune critique, que la récession, conséquence d'ailleurs d'un mouvement mondial, a relativement épargné la France et que dans ce domaine la reprise est amorcée. Les prophètes de malheur seront consternés car ils ont eu tort. Les patriotes s'en réjouiront, car ils sentiront que la deuxième étape du redressement est maintenant près d'être engagée.

Où, monsieur le Premier ministre, nous vous demandons maintenant avec insistance non seulement de consolider les résultats obtenus, mais aussi d'aller de l'avant. Car, si le financier et l'économique commandent le social, pour nous, bien entendu, le social prime l'économique. (Applaudissements à gauche et au centre.)

« Faites-nous de la bonne politique, disait le baron Louis, et je vous ferai de bonnes finances ». Vous avez dit, vous, monsieur le Premier ministre : je vous ferai de bonnes finances et ensuite je vous ferai de bonne économie.

C'est ce que nous vous demandons maintenant de faire, car il convient non seulement d'enrayer toute récession, mais encore d'améliorer le niveau de vie des Français.

La motion de censure condamne votre politique agricole. Pour notre part, nous avons pris acte de la déclaration de M. le ministre de l'agriculture suivant laquelle il était en train d'élaborer sur ce sujet essentiel une conception d'ensemble. Et je ne reviendrai pas sur ce que disait tout à l'heure M. Paquet au sujet des réalisations déjà entreprises dans l'intervalle. Nous espérons cependant que cette élaboration ne tardera pas trop.

Nous voudrions — c'est la première allusion que je fais à ce qui est peut-être le point central du débat — qu'elle s'inspire des travaux parlementaires. Plusieurs propositions de loi ont été déposées. L'une d'entre elles porte la signature du président de notre groupe et nous demandons qu'elle soit rapidement inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée, au plus tard au cours de la prochaine session nous demandons surtout qu'une fois votée, cette loi soit appliquée très vite, car vous savez que l'agriculture est dans une situation telle (*Interruptions à l'extrême gauche*), qu'elle pourrait difficilement attendre longtemps la conception de la politique qui la concerne.

A propos du pouvoir d'achat, nous prenons acte également des mesures prises par votre gouvernement en faveur des travailleurs. Nous prenons acte de l'augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti. Nous prenons acte de l'augmentation des traitements de la fonction publique... (*Nouvelles interruptions à l'extrême gauche.*)

Messieurs, cet après-midi, M. Leenhardt nous disait qu'il était à la tribune pour exposer ses idées et non celles de la majorité.

M. Jean Durroux. Vous, ce ne sont pas des idées, mais des affirmations.

M. Michel Habib-Deloncle. Vous me permettez donc d'exposer les idées du groupe le plus important de la majorité de cette Assemblée. C'est mon droit et c'est le droit de ce groupe d'être entendu. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Nous prenons acte de la majoration de l'allocation de vieillesse et des prestations familiales. Nous prenons acte de la loi sur la promotion sociale qui nous paraît extrêmement importante et que ce Parlement a votée. Nous prenons acte également des dispositions que vous avez prises en faveur de l'intéressement des travailleurs aux entreprises, dispositions dont nous demanderons l'application plus aisée et plus rapide, car nous pensons qu'il y a là, pour le travailleur, l'issue au principal de ses problèmes, dès l'instant qu'il se sentira intégré dans l'entreprise, non seulement comme un salarié, mais comme un participant. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Nous suivons avec intérêt les expériences actuelles qui tendent à faire baisser les prix, face à une conjoncture que vous ne pouviez modifier, car rien ne pouvait laisser prévoir la sécheresse que nous avons connue.

Mais, en définitive, ce que nous demandons, c'est que le retour à l'expansion vers lequel est orienté ce budget et l'amélioration de la situation énergétique de la France par l'exploitation rationnelle et systématique des richesses sahariennes profitent en premier lieu aux classes les plus défavorisées. Monsieur le Premier ministre, c'est là une revendication très ferme de votre majorité qui la formule d'autant plus volontiers qu'elle sait qu'elle rencontre ainsi le profond sentiment, de votre cœur. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Nous connaissons les charges supportées par le pays, celles de la pacification en Algérie, celles du plan de Constantine. Nous savons aussi combien les pays de la Communauté attendent de la métropole. Il faut équiper pour faire face à l'accroissement de la population. Tout cela se paye ! Mais les promesses d'un avenir moins dur sont devant nous si la volonté du Gouvernement et celle du Parlement sont en accord pour poursuivre dans un esprit d'expansion et de progrès social l'effort entrepris. Je dis bien pour poursuivre et non pas, comme on nous le demande aujourd'hui, pour l'interrompre. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

En effet, nous ne comprenons pas comment la chute du Gouvernement pourrait apporter un quelconque remède à nos difficultés. (*Nouvelles interruptions à l'extrême gauche.*)

Plusieurs voix à l'extrême gauche. Dissolution ! (*Protestations à gauche et au centre.*)

M. le président. M. Habib-Deloncle a seul la parole. Je vous prie donc, mes chers collègues, de l'écouter en silence.

M. Michel Habib-Deloncle. Nous avons entendu avec stupeur l'expression de certains nostalgiques de la crise ministérielle — je donne d'ailleurs volontiers acte à M. Leenhardt qu'il a partagé sur ce point notre réprobation — ces nostalgiques qui, peut-être, n'ont eu le sentiment de jouer un rôle dans l'Histoire qu'à cette occasion, et qui, sans doute, confondent la sauvegarde de la liberté avec l'organisation de l'instabilité.

A l'extrême gauche. Qui ?

M. Michel Habib-Deloncle. Pour notre part, nous pensons que la liberté est mieux sauvegardée dans la stabilité. Nous songeons à la multiplicité des crises ministérielles de la République de Weimar qui a conduit tout droit à Adolf Hitler.

Je pose cette question : si chacun se donnait ici pour règle la règle qu'un certain nombre d'entre nous se sont donnée... (*Interruptions à l'extrême gauche*), c'est-à-dire d'harmoniser à un tel point leurs votes et leur conscience que de toujours voter comme si le résultat du scrutin dépendait de la couleur de leur bulletin, combien parmi les signataires de la motion de censure souhaiteraient déposer dans l'urne le bulletin blanc de la chute ministérielle ? Nous savons, en effet, qu'une crise gouvernementale, dans les circonstances où nous sommes, profiterait moins, même en cas de dissolution, à ceux-ci qu'à ceux-là. (*L'orateur désigne successivement les députés du groupe socialiste, puis les députés communistes.*) (*Exclamations à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche et au centre.*)

Plusieurs voix à l'extrême gauche. C'est l'aveu !

M. Michel Habib-Deloncle. C'est l'aveu, oui, qu'en régime démocratique, l'instabilité profite toujours aux partis extrémistes et totalitaires. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Tony Larue. C'est vous le totalitaire.

M. Michel Habib-Deloncle. C'est l'aveu, en effet, que le retour à l'instabilité gouvernementale et aux expériences de la IV^e République profiterait aujourd'hui davantage à ceux qui ont refusé le régime nouveau et qui n'attendent qu'une défaillance de notre part pour installer leur dictature ici. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Jean Durroux. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ? (*Protestations à gauche et au centre.*)

M. Michel Habib-Deloncle. Je veux bien !

A gauche. Non ! Pas d'interruption !

M. le président. Puisque l'orateur le permet, la parole est à M. Durroux. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

Quant à nos collègues qui siègent de ce côté-ci (*l'extrême gauche*), je souhaite que le geste de courtoisie de l'orateur leur fasse retrouver la courtoisie dont ils font preuve d'habitude. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Jean Durroux. Je veux faire une simple observation sur le vocabulaire et une constatation.

S'il est vrai que l'instabilité conduit aux régimes totalitaires, on pourrait se souvenir de ce qu'ont été les résultats des élections dernières et je me demande quels qualificatifs on pourrait donner à ceux qui en ont profité. (*Rires et exclamations à gauche et au centre.*)

M. Michel Habib-Deloncle. N'ayant pas à cette heure tardive l'esprit suffisamment lucide pour être perméable à de telles subtilités, je retiendrai seulement qu'à mon sens le pays — il l'a montré aux mois de septembre et de novembre de l'année dernière — a soif de stabilité.

Dans notre régime, le rôle de l'opposition est, certes, de faire constamment le bilan de l'œuvre de la majorité en vue des prochaines élections qui auront lieu — je l'espère et je le pense — à la date fixée. Mais le rôle de la majorité est toujours de riposter à l'opposition et de faire le bilan de ses réalisations.

La solidarité gouvernementale à laquelle nous vous demandons, monsieur le Premier ministre, de ne tolérer aucune dérogation (*Applaudissements à gauche et au centre*) est un des points majeurs de notre système. Cette solidarité s'étend, nous le savons, par votre personne à la solidarité avec le Président de la République qui préside le conseil des ministres. La solidarité de la majorité doit lui correspondre, cette majorité que l'opinion unira, malgré nous s'il le faut, dans le jugement d'ensemble qu'au terme de notre mandat elle portera sur l'œuvre gouvernementale.

Cela montre bien la vanité des surenchères et des jeux stériles des partis, qui rappellent pour nous un esprit désormais périmé. Nous qui avons pris ensemble nos responsabilités, nous serons jugés sur l'œuvre qu'aura accomplie l'ensemble du Gouvernement solidaire. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Je suis vraiment surpris, mes chers collègues, que de tels propos suscitent tant d'animation sur les bancs de ceux à qui — et je commence à m'en repentir — j'ai permis de m'interrompre à deux reprises déjà.

L'action du Gouvernement et l'action de la majorité supposent qu'il y ait entre eux — on l'a déclaré et je veux y revenir à mon tour — des échanges ; que le Gouvernement puisse compter sur la majorité, certes, mais aussi que la majorité puisse compter sur son gouvernement. (Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite.)

Pour nous, monsieur le Premier ministre, qui sommes toujours jusqu'à présent et qui resterons dans votre majorité, nous pouvons vous le dire, il faut que vous entendiez de notre bouche, nos critiques, car elles sont, elles, constructives ! (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

L'Assemblée nationale, croyez-le bien, est un miroir de l'opinion au moins aussi fidèle que l'Institut national de la statistique. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Nous ne pensons pas, contrairement à ce qui a été dit par M. Leenhardt et par M. François-Valentin, que le Gouvernement ait jamais eu l'intention de contraindre et d'humilier, soit l'Assemblée, soit la majorité. Mais, à propos du problème budgétaire, nous estimons que tout n'a pas été réglé de façon heureuse. Mettons cela, je pense, sur le compte du redage des institutions, à commencer par le retard apporté au dépôt des textes budgétaires.

Nous demandons tout particulièrement au Gouvernement et à vous, monsieur le Premier ministre, de prendre des dispositions immédiates ou à terme, qui permettent de dissiper ce qui, selon nous, n'est qu'un malentendu en puissance.

Et puis, je crois répondre au désir de nombre de nos collègues en vous disant aussi que nous attendons de vous que vous fassiez passer un souffle nouveau dans l'administration de la V^e République. (Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite.)

Nous aimerions, en particulier, que les administrations manifestent moins de dévotion pour les ennemis du régime et plus d'affabilité à l'égard de ses partisans. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Et si vous me permettez de viser tout spécialement l'une d'entre elles — je m'en excuse auprès de M. le secrétaire d'Etat — celle des finances, qui se donne trop souvent encore l'apparence de gouverner jusqu'au Gouvernement lui-même... (Applaudissements à gauche et au centre. — Mouvements divers à l'extrême gauche et à droite.)

M. Henry Bergasse. Quelquefois pour son bien !

M. Michel Habib-Deloncle. ... qu'il me soit permis de souhaiter qu'elle laisse moins souvent souffler de la rue de Rivoli la bise glaciale de la rigueur et davantage la brise féconde de l'imagination. (Sourires et applaudissements à gauche et au centre. — Exclamations à l'extrême gauche.)

Enfin, dernière demande de notre part, monsieur le Premier ministre, nous souhaitons que vous associiez davantage le Parlement, pouvoir législatif — qui, je le dis tout de suite, ne doit pas faire de complexe ni sombrer dans le masochisme — et surtout la majorité à l'œuvre entreprise, afin que cette majorité, non seulement en assume la responsabilité, voire l'impopularité, mais aussi en recueille demain, conjointement avec le Gouvernement, le profit certain qu'elle est en droit d'en escompter. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Quittant ces perspectives, nous en venons au problème qui a beaucoup passionné l'Assemblée et qui, pour certains, a été une illustration de quelques principes que je me suis efforcé de définir, le problème de la retraite des anciens combattants qui est visé dans la motion de censure.

M. Darchicourt, l'autre jour, M. Valentin, aujourd'hui, ont constaté l'unanimité profonde des cœurs qui s'était fait jour dans cette Assemblée. Pour ma part, je m'en tiendrai à ce qu'on dit les orateurs de mon groupe, et notamment M. Le Douarec, applaudi dans l'appel pressant qu'il a lancé à M. le Premier ministre. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Henry Bergasse. Très bien !

M. Michel Habib-Deloncle. Je suis persuadé, je veux être persuadé que de ce problème les préoccupations électorales sont absentes et que seules les préoccupations morales sont réelles. Nous souhaitons tous le rétablissement intégral des droits que les anciens de 1914-1918 ont considéré comme acquis. Nous ne pensons pas, je le dis en passant à M. Francis Leenhardt, qu'il faille découvrir Pierre pour couvrir Paul et, par conséquent,

rétablir les droits des anciens combattants aux dépens de ceux des mères de famille, mais c'est un autre problème que je n'aborderai pas.

M. Francis Leenhardt. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Michel Habib-Deloncle. Je suis persuadé, je veux être ce « si » qui a fait couler tellement d'encre et tellement de salive est un « si » que nous interprétons, pour notre part, et nous lui en savons gré, comme un « si » de probité intellectuelle.

M. le ministre des anciens combattants a donné, l'autre jour, une interprétation de cette restriction dans le sens de la confiance que nous, de la majorité, nous avons dans le redressement. En fait, tel qu'est parti le redressement français, nous pensons que rien ne peut, que rien ne doit empêcher le Premier ministre de tenir, le moment venu, l'engagement qu'il a pris devant l'Assemblée et devant sa commission des finances. Nous pensons même que l'amélioration de la conjoncture permettra de fixer un terme anticipé à la tenue de la promesse faite. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Jacques Boutard. C'est un dialogue de sourds.

M. Michel Habib-Deloncle. Mais nous ne voyons pas ce que les anciens combattants eux-mêmes gagneraient à ce que le Gouvernement soit renversé. Nous ne voyons pas ce qu'ils gagneraient à ce que soient détruites la confiance et parallèlement l'œuvre de redressement, à ce que renaisse l'inflation et qu'ainsi les maigres sous qu'ils sont en droit d'escompter ne soient plus que de la monnaie de singe.

En conclusion, mes chers collègues, notre groupe estime qu'à l'occasion de ce débat, il convient de se pénétrer de l'esprit nouveau de la Cinquième République. Cet esprit nous apporte un facteur qui nous manquait et qui doit réformer nos jugements, c'est la durée. Que le Parlement, dépourvu de nervosité, attende pour juger l'œuvre de redressement que le temps pour lequel elle a été conçue soit écoulé. L'œuvre du Gouvernement est l'œuvre d'un gouvernement de législature, appuyé sur une majorité de législature.

Pour notre part, notre refus de voter la motion de censure n'a pas d'autre sens. C'est, monsieur le Premier ministre, un vote de confiance sans équivoque. Nous agissons ainsi en parlementaires libres qui apportent librement leurs voix au Gouvernement. (Exclamations à l'extrême gauche.)

M. Raymond Gernez. Vous ne les apportez pas.

M. Michel Habib-Deloncle. Je dis que nous les apportons et c'est le sens que nous donnons à notre vote car nous avons le droit d'exprimer notre adhésion et notre confiance comme d'autres ont exprimé leurs réserves. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Raymond Gernez. Vous n'allez pas voter la confiance !

M. Michel Habib-Deloncle. Ce faisant, nous sommes fidèles à ceux à qui nous devons avant tout notre fidélité, c'est-à-dire au corps électoral qui nous a envoyés sur ces bancs, non pour détruire la Cinquième République, mais pour la consolider, non pour entraver l'œuvre du Gouvernement mais pour l'aider et le soutenir, non pour revenir sur l'esprit du grand acte du 28 septembre 1958 mais, au contraire, pour nous en pénétrer, non pour faire obstacle à l'œuvre de celui qui était alors le chef du Gouvernement et c'est pourquoi j'en parle, le général de Gaulle, mais pour que, au contraire, il puisse demeurer comme guide et comme arbitre à la tête des destinées de ce pays. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Monsieur le Premier ministre, souhaitant que ce débat ait permis aux consciences de s'exprimer, au Gouvernement d'être éclairé, et je pense qu'il l'est, sur nos sentiments à son égard, et refusant la motion de censure, nous vous disons tout simplement : continuez pour la France l'œuvre que vous avez entreprise. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Waldeck Rochet. (Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.)

M. Waldeck Rochet. Mesdames, messieurs, menacé d'être battu sur le budget des anciens combattants, le Gouvernement a engagé sa responsabilité sur l'ensemble du budget et sur la politique dont ce budget est l'expression.

Je voudrais exposer brièvement les raisons de l'opposition du groupe communiste à cette politique.

Le refus du Gouvernement de rétablir la retraite du combattant est une de nos premières raisons. Soutenue par l'opinion publique unanime, cette revendication est devenue, en effet, une exigence nationale.

M. Jacques Vendroux. De combien est-elle en Russie ?

M. Waldeck Rochet. Mais, en plus de notre souci de voir réparer l'injustice grave que le Gouvernement a commise à l'égard des anciens combattants, nous avons d'autres raisons encore.

Nous sommes contre un budget qui exprime une politique de classe dont la caractéristique essentielle est de rejeter tout le poids des charges et des sacrifices sur le dos des travailleurs des villes et des champs, afin de ménager les privilégiés et les capitalistes. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche*).

Il y a un instant, M. Habib-Deloncle soutenait que les sacrifices étaient indispensables au redressement économique. Le malheur, c'est que ce sont toujours les mêmes qui font les sacrifices et qui se serrent la ceinture.

A droite. La Hongrie, par exemple !

M. Waldeck Rochet. M. le rapporteur de la commission des finances lui-même a reconnu que, par suite de la hausse du coût de la vie, le pouvoir d'achat des salariés avait diminué de près de 12 p. 100 en neuf mois. Tout le monde reconnaît, par ailleurs, que la situation de la grande masse des paysans s'est aggravée, ce qui explique le mécontentement actuel dans les campagnes.

Cet abaissement du niveau de vie des travailleurs, que vous le vouliez ou non, est avant tout la conséquence des mesures anti-sociales prises à la fin de l'année 1958 avec, notamment la dévaluation du franc, l'augmentation massive des impôts de consommation, la suppression des subventions destinées à limiter certains prix et enfin les ordonnances agricoles.

Or le budget de 1960 reconduit et aggrave même dans plusieurs domaines les mesures antisociales prises le 30 décembre 1958. C'est ainsi qu'une des dispositions nouvelles de ce budget entraînera des augmentations successives et massives des tarifs de la R. A. T. P. dont seront victimes les millions de travailleurs de la région parisienne qui empruntent le métro ou l'autobus pour se rendre à leur travail.

Une autre disposition nouvelle de ce même budget fera payer à la masse des petits et des moyens exploitants agricoles 6 milliards de cotisations familiales supplémentaires, alors que 47.000 gros agriculteurs en seront dégrévés. Votre budget est alimenté pour l'essentiel par les impôts que supportent les masses travailleuses. Les taxes indirectes qui renchérisent les prix des marchandises représentent désormais 66,1 p. 100 des recettes budgétaires totales.

En somme, vous demandez toujours davantage aux pauvres alors que les riches paient de moins en moins.

En ce qui concerne les dépenses, votre politique consiste à augmenter la part des dépenses improductives et à réduire en contrepartie les crédits destinés aux budgets civils, notamment aux budgets sociaux et culturels.

C'est ainsi que les dépenses militaires atteignent au total 1.855 milliards, soit 32 p. 100 de l'ensemble des dépenses budgétaires.

M. Henri Caillemer. Parce que vos amis nous font la guerre !

M. Waldeck Rochet. Par contre, pour la construction de logements, pour l'éducation nationale et la recherche scientifique, pour l'agriculture, pour la santé publique, les crédits prévus sont notoirement insuffisants.

Le budget de la santé publique représente 2 p. 100 seulement des dépenses budgétaires et celui de l'agriculture 2,2 p. 100. Les crédits pour les traitements des fonctionnaires dont la revalorisation avait été promise représentent à peine de quoi accorder un relèvement moyen de 2 p. 100. Enfin, pour les vieux travailleurs dont les retraites et les allocations sont dérisoirement faibles, votre budget ne prévoit aucun crédit supplémentaire.

Il est évident, mesdames, messieurs, que si le Gouvernement avait devant lui un véritable parlement, un parlement disposant de pouvoirs réels...

M. Jean-Baptiste Biaggi. Comme en Russie !

M. Waldeck Rochet. ...il lui serait impossible d'imposer une telle politique contre la volonté populaire.

Par exemple, aucun gouvernement n'aurait pu, autrefois, imposer un budget des anciens combattants comportant la suppression de la retraite du combattant.

Mais, aujourd'hui, le nouveau système permet au Gouvernement de ne tenir pratiquement aucun compte de la représentation nationale. On l'a dit, toutes les décisions qui intéressent la nation sont prises actuellement en dehors du Parlement ; elles sont prises dans les bureaux de l'exécutif sur le conseil de quelques technocrates agissant pour le compte des grands monopoles capitalistes de l'industrie et de la banque.

M. André Jarret. La Banque de l'Europe du Nord !

M. Waldeck Rochet. Telles sont, mesdames, messieurs, nous tenons à le souligner, les conséquences de l'instauration du pouvoir personnel consacrée par le vote de la Constitution autoritaire.

A droite. Vous en savez quelque chose !

M. Waldeck Rochet. Dès le référendum, nous avons dit que l'instauration du pouvoir personnel avait pour objet d'étouffer les revendications de la population et de transformer le Parlement en chambre d'enregistrement.

Aujourd'hui, les faits nous donnent malheureusement raison. C'est pourquoi nous condamnons tout à la fois la politique rétrograde du Gouvernement et le nouveau système de pouvoir personnel, en votant la motion de censure qui a été déposée.

Les signataires de cette motion indiquent, il est vrai, qu'ils ont approuvé la politique algérienne définie par le Président de la République le 16 septembre.

M. René Tomasini. Alignement ! Khrouchtchev l'a dit aussi !

M. Ahmed Djebbour. Vous n'avez pas dit cela sur le moment !

M. Waldeck Rochet. Cela me conduit à préciser notre attitude sur ce point.

M. Albert Marcenel. C'est une autocritique ?

M. Henri Duillard. Vous changez souvent d'opinion !

M. Waldeck Rochet. Nous communistes, approuvons le droit à l'autodétermination du peuple algérien. (*Interruptions à gauche, au centre et à droite.*)

M. Ahmed Djebbour. Il est temps !

M. Waldeck Rochet. ... qui a été reconnu, en principe, et pour la première fois, dans la déclaration du général de Gaulle, le 16 septembre dernier.

M. Aimé Paquet. Monsieur Waldeck Rochet, me permettez-vous d'interrompre ?

M. Waldeck Rochet. Volontiers.

M. Aimé Paquet. Vous venez de parler d'autodétermination. Pourriez-vous nous dire pourquoi *L'Humanité*, qui a paru quelques jours après la déclaration du général de Gaulle, et M. Maurice Thorez, dans son journal cantonal — je ne sais plus lequel, mais peu importe, car il est facile de trouver la référence — l'ont condamnée ?

Vous prenez maintenant votre « virage », parce que vos maîtres l'ont pris avant nous ! (*Applaudissements à droite, à gauche et au centre.*)

M. Waldeck Rochet. On m'a posé une question. Permettez-moi d'y répondre. (*Mouvements divers.*)
Sur divers bancs. Bien sûr !

M. Waldeck Rochet. Je veux répondre à M. Paquet que ceux qui ont changé d'opinion, ce n'est pas nous mais...
Sur divers bancs. C'est vous !

M. Waldeck Rochet. ...ce sont ceux qui, après avoir soutenu pendant cinq ans une politique de guerre, reconnaissent aujourd'hui que le problème algérien ne peut pas être résolu sur le plan militaire... (*Mouvements divers.*)

M. Ahmed Djebbour. Ce n'est pas une réponse !

M. Dominique Renucci. Zéro pour la question !

M. Raymond Gernex. Vous avez armé les fellagha !

M. Waldeck Rochet. ... mais seulement sur la base de la reconnaissance du droit pour le peuple algérien à l'autodétermination.

Nous communistes, il y a plus de cinq ans que nous luttons en faveur de la négociation sur la base de ce droit. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche. — Interruption à gauche, au centre et à droite.*)

A gauche. Maillot !

M. Ahmed Djebbour. Vous vous battez aux côtés du F. L. N. !

M. Waldeck Rochet. Nous approuvons...

M. Raymond Gernex. Vous approuvez les assassins !

M. Waldeck Rochet. ... nous approuvons le droit du peuple algérien à l'autodétermination...

M. Henri Duillard. Sauf en Hongrie !

M. Waldeck Rochet. ... mais la politique du Gouvernement qui consiste à refuser la négociation immédiate sur les conditions d'application du droit à l'autodétermination...

M. Henri Duverrier. Comme à Budapest !

M. Waldeck Rochet. ... ne nous paraît ni juste ni réaliste. C'est une politique qui, à notre avis, ne peut que prolonger inutilement la guerre.

M. François Missoffe. C'est vous qui la prolongez !

M. Raymond Gernez. En y envoyant des Maillots !

M. Waldeck Rochet. On imagine difficilement en effet que les Algériens...

M. Ahmed Djebbour. Ils sont aussi Français que vous, monsieur Waldeck Rochet. Sachez-le !

M. Waldeck Rochet. ... qui se battent depuis cinq ans vont déposer les armes, c'est-à-dire capituler purement et simplement...
Voix diverses. Quelles armes ?

M. Waldeck Rochet. ... sans obtenir certaines garanties sur les conditions de l'autodétermination. (Interruptions à droite, au centre et à gauche.)

Une voix à droite. On verra s'il y a quelqu'un parmi vous (l'orateur désigne l'extrême gauche) qui le fera taire.

M. Waldeck Rochet. Je suis ici pour exprimer le point de vue du groupe communiste et non le point de vue d'autres groupes. (Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.)

M. Pierre Carous. Le point de vue de quelle date ?

M. Waldeck Rochet. Je dis que pour mettre fin à la guerre d'Algérie, il faut nécessairement discuter à la fois sur le cessez-le-feu et sur les conditions d'exercice du droit à l'autodétermination.

M. Ahmed Djebbour. Il n'y aurait pas de place pour le communisme en Algérie. Tout musulman qui se respecte est anticommuniste.

M. Waldeck Rochet. Le général de Gaulle a dit à Selestat qu'il n'était pas permis de prolonger le drame algérien un jour de trop.

M. Henri Duverrier. C'est pour vous qu'il disait cela.

M. François Missoffe. Parce que vous les aidez.

M. Waldeck Rochet. On ne peut qu'approuver de telles paroles. Mais alors pourquoi remettre à plus tard ce qui pourrait être fait aujourd'hui ?

Autrement dit, après avoir reconnu officiellement le droit à l'autodétermination, pourquoi ne pas discuter honnêtement, loyalement et immédiatement des conditions d'application de ce droit comme la proposition en a été faite ? C'est le seul moyen de mettre fin à la guerre.

M. Raymond Schmittlein. Il faut en discuter avec le peuple d'Algérie.

M. Waldeck Rochet. Notre position sur ce problème capital étant maintenant précisée, je veux conclure (Exclamations à droite, à gauche et au centre) en disant que si le Gouvernement rallie tout à l'heure l'essentiel de sa majorité, il ne sortira pas renforcé, loin de là, d'un tel débat. Certes, avec l'appui du groupe U. N. R...

M. Michel Habib-Deloncle. Un appui solide !

M. Waldeck Rochet. ... qui est inconditionnellement partisan du pouvoir personnel (Exclamations au centre et à gauche)...

M. Henri Duverrier. Est-ce que M. Khrouchtchev ne va pas rencontrer le chef du pouvoir personnel ?

M. Waldeck Rochet. ... et le soutien du parti de MM. Pinay et François-Valentin, le gouvernement actuel dispose, ici à l'Assemblée, d'une majorité docile. Mais il ne peut pas ignorer cependant que, dans le pays, l'opposition grandit et se développe.

M. Michel Habib-Deloncle. Vous n'êtes pas encore alligné !

M. Edmond Bricout. Allez voir en Alsace !

M. Waldeck Rochet. Déjà l'été dernier, le Gouvernement a été obligé de céder à la pression populaire en supprimant la retenue de 3.000 francs sur les remboursements de la sécurité sociale.

Nous avons la conviction qu'en poursuivant leur action, les anciens combattants finiront par arracher le rétablissement de leur retraite. (Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.)

Mais ce ne sont pas seulement les anciens combattants, ce sont les ouvriers et les paysans, toutes les victimes de votre politique réactionnaire et rétrograde qui feront entendre leur voix, qui s'uniront dans l'action pour défendre leurs revendications et leurs libertés, pour la négociation en Algérie, pour le désarmement et, au delà, pour la fin du pouvoir personnel et pour le rétablissement d'une véritable démocratie en France. (Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche et au centre.)

Sur divers bancs. Allez vous aligner !

M. Waldeck Rochet. Vous essayez d'étouffer notre voix parce que vous êtes nombreux, mais dans le pays votre tâche est moins facile qu'ici. (Exclamations à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Beauguitte.

M. André Beauguitte. Monsieur le Premier ministre, mon propos se réfère strictement à la question de la retraite du combattant.

Je voudrais vous dire quel immense trouble s'empare de moi et de ceux de mes amis des « libertés démocratiques » qui m'ont prié de parler en leur nom, au moment où il convient d'adopter une position sur l'ensemble du budget. Nous éprouvons une impression infiniment pénible ; personnellement, je la ressens d'autant plus qu'en ma qualité de député de Verdun, j'ai vu défilé dans la ville héroïque tous ceux pour qui le noble terme d'ancien combattant revêt un sens particulier.

Ici, à l'Assemblée, j'ai adopté une attitude à la fois discrète, nette et formelle. Je suis, vous le savez, l'auteur de l'amendement déposé le 6 novembre devant la commission des finances en vue de supprimer l'ensemble des crédits du ministère des anciens combattants. L'unanimité s'est faite pour l'adoption de l'amendement. Le débat s'est ensuite ouvert en séance publique et, dimanche dernier, le Gouvernement a demandé une deuxième lecture de mon amendement.

Le ministre des anciens combattants a voulu s'expliquer devant la commission des finances, mais la commission a désiré vous entendre vous-même, monsieur le Premier ministre, et vous avez bien voulu venir devant elle. Nous vous avons posé de nombreuses questions et nous avons cherché à vous faire prendre l'engagement que la retraite allait être rétablie de façon intégrale. Vous n'avez pas pu le faire.

Je vous ai proposé les moyens de dégager les crédits nécessaires, vous les avez repoussés. Après votre départ, un vote est intervenu et, cette fois encore, non plus à l'unanimité mais à la majorité, la commission des finances a rejeté les crédits du ministère des anciens combattants.

Tel était l'état de la question lorsque, l'autre nuit, nous avons discuté le budget des anciens combattants. Là encore, de la part de toutes les formations de l'Assemblée, la même invite vous a été adressée. En effet, le double vote de la commission des finances situait assez le débat et témoignait de la volonté de tous les groupes d'obtenir le rétablissement de la retraite intégrale.

Malheureusement, à l'instant où nous sommes, nous n'avons obtenu qu'une espérance, tandis que nous souhaitons une promesse. Pourtant, monsieur le Premier ministre, quand on constate que les crédits nécessaires à la retraite représentent un milliardième du budget de la nation, qui s'élève, en chiffre rond, à 6.000 milliards, on comprend le motif pour lequel nous nous permettons d'insister auprès de vous d'une façon aussi pressante et l'on conçoit mal votre réserve persistante. Le chiffre nécessaire à la satisfaction des anciens combattants étant si modeste, nous espérons que vous nous apporteriez une parole d'apaisement.

En ce moment, notre position — celle de mes amis, au nom desquels je parle, et la mienne — est néanmoins celle de parlementaires qui auraient voulu établir une discrimination entre le budget du ministère des anciens combattants et le budget général du pays.

Je regrette — je le dis très nettement — que la Constitution et l'orientation du débat n'aient pas permis qu'un vote ait lieu strictement sur le budget du ministère des anciens combattants au même titre que sur les autres budgets. C'eût été la logique et la justice. Il ne fait aucun doute que si un scrutin avait pu avoir lieu sur le seul ministère des anciens combattants, les crédits auraient été rejetés en séance publique, comme ils l'avaient été à la commission des finances.

Le débat s'est trouvé déformé. Il est faux de nous placer en face d'une option entre les anciens combattants et la collectivité.

Nous devons adopter une attitude au regard du budget de la nation. Pour ma part, je ne me sens pas autorisé à refuser les crédits qui concernent le pays. D'un autre côté, le problème qui concerne la retraite des anciens combattants me tient tellement à cœur que je parviens difficilement à trouver les mots susceptibles de traduire ma pensée.

Je n'ai pas le droit, moralement, me semble-t-il, de refuser le budget dans son ensemble. Mais je tiens tout de même à dire qu'en ne donnant pas notre adhésion à la motion de censure, nous entendons néanmoins réserver intégralement le problème de la retraite du combattant à propos duquel nous marquons notre désaccord absolu avec le Gouvernement.

Tel est, monsieur le Premier ministre, le premier point que je tenais à exposer à la tribune.

Le second sera un ultime appel que je vous lance. Je vous demande de renouveler le propos que vous avez tenu, voici quelques jours, concernant le budget de 1961 au regard de la retraite du combattant et d'aller dans les termes un peu plus loins que vous ne l'avez fait lorsque vous avez pris la parole. Si j'ai bonne mémoire, vous nous avez déclaré alors : la retraite du combattant sera rétablie intégralement dans le budget de 1961 si la situation financière du pays le permet.

Ne pourriez-vous pas nous dire : les crédits relatifs à la retraite du combattant seront rétablis si la situation ne s'est pas aggravée d'ici la fin de l'année 1959 ?

De toutes parts nous recueillons, à l'échelon gouvernemental, des propos optimistes en ce qui concerne le budget. Chaque fois que M. le ministre des finances ou M. le secrétaire d'Etat aux finances prennent la parole, c'est pour nous entretenir de notre redressement et nous assurer que l'avenir se présente sous des aspects extrêmement favorables et encourageants.

Je crois donc que le risque d'aggravation de la situation financière n'existe pas. Vous êtes alors en droit de nous faire la promesse, monsieur le Premier ministre, que la retraite du combattant sera rétablie dans son intégralité, s'il en est ainsi.

J'insiste parce que l'expression « si la situation financière du pays le permet » est, à mon sens, beaucoup trop vague. Vous pourriez, en effet, mettre en œuvre un programme onéreux, effectuer des dépenses nouvelles, inattendues même, envisager, dans certains domaines, des aménagements coûteux pour le budget de 1961 et nous dire alors, quoique la situation soit meilleure : l'état des finances du pays ne permet pas de rétablir la retraite du combattant. Tandis que si vous nous déclarez qu'elle sera rétablie dans le cas où la situation financière ne marquera pas un recul, nous aurons plus qu'une espérance, nous aurons une probabilité.

Monsieur le Premier ministre, la question que je vous pose et qui constitue le deuxième point de mon intervention est nette.

Je sollicite de votre part une déclaration d'intention, mais d'intention nette et précise.

Je considère avoir été envoyé au Parlement par mes compatriotes de la Meuse pour suivre un gouvernement que la nation a désiré. Je continue à le suivre mais je lui demande, à l'instant où nous approchons du dernier mois de l'année — celui des vœux — de me permettre, en retournant chez moi, d'avoir la certitude que j'ai donné aux anciens combattants, par mon attitude, la preuve de mon estime, de mon respect et de ma gratitude. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Coste-Floret.

M. Paul Coste-Floret. Mon ami Charles Bosson a indiqué tout à l'heure quelle était notre position sur le plan politique et M. François-Valentin a développé, mieux que je ne saurais le faire à cette heure tardive, les explications que je voulais apporter en ce qui concerne le fonctionnement des institutions, problème qui à mon avis, domine le débat de ce soir.

Si je prends la parole, c'est pour ajouter une explication d'ordre technique à son admirable discours. Il est apparu, en effet, d'après son intervention et celle des autres orateurs qui se sont exprimés après lui, que le Sénat aurait à voter sur le budget des anciens combattants. On a même conclu — ce qui est une hypothèse — qu'il le repousserait.

Sur ce point, l'Assemblée doit savoir que l'interprétation de l'article 44 de la Constitution, telle que l'a donnée abusivement le Gouvernement, permet parfaitement à celui-ci d'éviter un vote du budget des anciens combattants devant le Sénat. Il lui suffit, en effet, de bloquer ce vote avec celui qui doit intervenir sur l'ensemble de la loi de finances. L'article 49 de la Constitution qui organise la mise en jeu de la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale n'étant applicable que dans cet hémicycle, rien n'empêche le Gouvernement d'invoquer l'article 44 dans le palais du Luxembourg.

Je pose donc à M. le Premier ministre la question suivante : lors du débat devant l'autre Assemblée, autorisera-t-il, enfin, un vote sur le budget des anciens combattants ou, au contraire, persistera dans une jurisprudence déplorable, invoquera-t-il d'une manière abusive l'article 44 de la Constitution en bloquant le vote sur ce budget avec le vote sur l'ensemble de la loi de finances de manière à empêcher une nouvelle fois un vote distinct ?

Cela dit, à cette heure tardive je ne persisterai pas dans ces explications. Les seuls éléments nouveaux de ce problème peuvent être apportés par le discours de M. le Premier ministre. Nous attendons ses déclarations avec intérêt, car — M. le président Bosson l'a dit, mais je le répète — un homme averti en vaut deux. De ces déclarations dépendra le vote que nous émettrons. (Applaudissements au centre gauche.)

M. le président. La parole est à M. Le Pen. (Applaudissements sur quelques bancs à droite.)

M. Jean-Marie Le Pen. Qu'il me soit permis, mesdames, messieurs, de regretter que ce soir — non point parce que je prends la parole, mais parce que ce débat est d'une grande habileté — la télévision ne puisse retransmettre au pays le spectacle de cette nouvelle Assemblée.

En effet, elle n'a de leçon d'habileté à recevoir d'aucune de celles qui l'ont précédée et ni les grosses ficelles parlementaires classiques, ni les astuces rhétoriques, ni les motions de toutes sortes ne sont étranges à ce débat.

Si, dans ce vote, je ne me sépare pas d'un certain nombre de mes collègues indépendants, je ne serais pas monté à cette tribune après le remarquable discours de M. le président François-Valentin. Mais — je vous le dis tout de suite, monsieur le Premier ministre — bien que la motivation de ma censure a moi — et je vais m'en expliquer — ne soit pas la même que celle de mes collègues socialistes et radicaux, avec un certain nombre de mes amis je voterai cependant la motion de censure, car il est impossible, pour un parlementaire qui ne dispose que de ce moyen pour faire connaître son opinion, d'échapper au vote.

Il est bien regrettable, monsieur le Premier ministre, qu'au tout début de ce régime nouveau vous en soyez déjà réduit à user des vieilles ficelles qu'utilisait la IV^e République juste avant qu'elle ne périsse, sous vos coups d'ailleurs.

Avant d'aborder le court exposé politique que je vous dois, mes chers collègues, vous me permettrez de développer quelques considérations juridiques sur la motion de censure, cette mise au point me paraissant importante en ce qui concerne les futures motions de censure.

Les motions de censure peuvent être de deux ordres : les unes d'initiative purement parlementaire et visant à mettre en cause la politique du Gouvernement ; les autres qui dérivent des cas où le Gouvernement a engagé sa responsabilité, où elles interviennent alors comme un complément pour permettre la mise en œuvre de cette responsabilité. La motion de censure dont nous discutons ce soir est du deuxième type et le débat qu'elle permet porte sur l'ensemble des questions politiques relatives au vote de l'ensemble de la loi de finances.

Il apparaît, en tout cas, qu'il serait abusif d'interpréter le fait que l'on vote la motion de censure comme une approbation de la thèse de ses signataires. Dans le même ordre d'idées, il serait peut-être hardi de prétendre que ces signataires approuvent entièrement tous les points que ne vise pas leur texte.

Il semble donc important de préciser qu'une motion de censure, surtout si elle est du type de celle que nous discutons ce soir, est formée de deux parties irréductibles l'une à l'autre. La première est essentielle et obligatoire : elle comprend le dépôt d'un document intitulé « motion de censure » suivi de la liste des signataires. Elle, et elle seule, permet la mise en œuvre de la motion de censure, du débat qui l'éclaire et du vote qui la conclut.

L'autre partie est accessoire et, selon le règlement, facultative. Elle est la propriété des signataires de la motion de censure. Elle comporte les motifs qui les ont amenés à prendre l'initiative de son dépôt.

M. Michel Habib-Delencle. Je vote pour parce que je suis contre !

M. Jean-Marie Le Pen. Si vous avez compris, mon cher collègue, que je vote pour parce que je suis contre, vous vous êtes lourdement trompé.

A mon avis, il importe de savoir, pour la mise en œuvre des futures motions de censure, que je n'approuve pas l'ensemble de la motivation des « députés soussignés ». Cette expression figure

dans leur motion. Un tel texte ne pourrait pas être voté par l'Assemblée, une motion devant être rédigée selon la forme : « L'Assemblée nationale, considérant que..., approuve ou rejette... ».

Tout cela, mes chers collègues, n'est qu'un point particulier d'ordre juridique et je vous prie de m'excuser, monsieur Habib-Deloncle, si je n'ai pas été suffisamment clair pour votre esprit de juriste.

Mais ce préambule n'était pas inutile parce que le Gouvernement a voulu empêcher la discussion du budget des anciens combattants et interdire au Parlement de faire l'essentiel de son travail, ce pour quoi il est entré dans les institutions politiques. La première tâche de tous les parlements, en effet, a toujours été et reste, que vous le vouliez ou non, de consentir l'impôt au nom des citoyens et de contribuer aux dépenses de l'Etat.

Je vous rappelle, d'autre part, que c'est une matière qu'il convient d'aborder avec une extrême prudence car c'est l'impôt qui est à l'origine de nombreuses agitations et de l'écroulement de nombreux régimes ; je n'en citerai que trois exemples : les grandes révolutions, américaine et française, et celle de Cromwell en Angleterre.

Ce n'est pas là encore, monsieur le ministre, une menace directe ; mais qu'il me soit permis à l'occasion du vote sur le budget national d'aborder certaines questions politiques mises en œuvre par le Gouvernement.

Je veux tout d'abord, dans la limite de mes moyens, éclairer l'Assemblée sur un point de la politique internationale, et qui semble prêter à équivoque dans l'opinion publique.

Votre gouvernement se targue aux yeux du pays tout entier d'avoir retrouvé du prestige international. Je ne sais pas quel est l'instrument qui sert à mesurer le prestige international (*Mouvements divers*), mais ce que je sais c'est que dans certaines assemblées internationales où précisément ce prestige gagnerait à être utilisé, par exemple l'Organisation des Nations unies, nous venons de subir une série d'échecs dans le domaine atomique qui, malheureusement, ne font que prélever vraisemblablement à un échec sur le plan algérien. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

M. René Tomasini. Défaitiste !

M. Jean-Marie Le Pen. Ainsi, une fois de plus, le président Reynaud se sera trompé dans ses prévisions. (*Applaudissements sur quelques bancs à droite. — Mouvements divers.*)

A l'Organisation des Nations unies, réclamant de celle-ci l'approbation de votre politique atomique, vous avez été battu par la conjonction des puissances qui demain se refera contre votre politique algérienne.

Et je vous en fais le reproche, monsieur le Premier ministre, car vous avez justifié un certain virage de votre politique algérienne aux yeux des parlementaires et du pays en disant que ce virage était rendu nécessaire par le besoin que nous avions d'obtenir l'appui des Nations unies pour cette politique. (*Interruptions à gauche et au centre.*)

M. Michel Habib-Deloncle. Jamais !

M. Jean-Marie Le Pen. En ce qui concerne l'organisation du traité de l'Atlantique Nord, les différentes prises de position du chef de l'Etat, le rapprochement avec l'Union soviétique n'ont point été sans ébranler gravement cette organisation, et je dis ici très clairement que, si l'Europe occidentale est encore aujourd'hui libre, elle le doit essentiellement au traité de l'Atlantique Nord, à la menace de riposte que font peser les Etats-Unis, et qui serait mise à exécution en cas d'attaque des Soviétiques.

D'autres Européens plus farouches que moi ont eu l'occasion de vous dire ici ce qu'ils pensaient de votre politique relative à l'Europe, mais il n'en reste pas moins vrai que votre gouvernement s'est séparé, malgré les communiqués favorables, du gouvernement anglais, que M. Adenauer a pris lui aussi ses distances avec la France. (*Interruptions à gauche et au centre.*)

Votre politique internationale sur le plan de l'organisation des Nations unies, sur le plan de l'Atlantique Nord... (*Nouvelles interruptions à gauche et au centre.*)

Accordez-moi, messieurs, un peu de cette courtoisie que vous réclamez tout à l'heure pour votre orateur. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite et au centre gauche.*)

Je crains, dis-je, que la politique internationale de la France ne soit entourée de louanges fallacieuses et que notre prestige international soit seulement celui que nous croyons avoir et non celui que nous accordent les autres puissances.

Jamais ni un nom prestigieux ni une stabilité gouvernementale n'ont suffi pour qu'une grande nation jouisse de prestige. Je sais que, dans ce domaine, nous remontons de très bas, mais

je crains que vous n'ayez pas fait de progrès, je crains même qu'au lieu de conquérir l'estime et l'amitié des nations étrangères, vous n'ayez, par la faiblesse dans certains domaines et par la rigidité dans d'autres, conduit la France vers un splendide isolement. (*Exclamations au centre et à gauche.*)

Enfin, la visite que M. Khroutchev doit effectuer quinze jours durant en territoire métropolitain n'est pas sans inquiéter.

Qu'il me soit permis de vous poser une seule question : est-il exact que, comme c'est paraît-il de tradition, en tout cas comme le fait s'est produit lors de la visite du maréchal Tito, votre gouvernement ait l'intention d'arrêter préventivement un certain nombre de ressortissants de pays situés derrière le rideau de fer, ou même des citoyens français pour que, selon l'expression d'un orateur qui m'a précédé, cette « cavalcade frénétique » puisse se dérouler en toute sécurité dans la métropole ?

Sachez toutefois que la présence de M. Khroutchev en France n'est pas sans inquiéter les Français et même sans les indigner. Ils connaissent bien la politique menée par les Soviétiques contre la France depuis qu'ils existent, ils savent bien que la Russie soviétique a été derrière tous les conflits coloniaux, que la main de Khroutchev ou celle de ses prédécesseurs armait les hommes du Vietnam comme elle a armé et comme elle arme encore les fellagha d'Afrique. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

M. Jacques Lavigne. Alors, ne votez pas avec les communistes.

M. Jean-Marie Le Pen. En tout cas, monsieur le Premier ministre, songeons aux sentiments que peuvent éprouver les Français à l'approche de la visite de Khroutchev en France au moment où l'on apprend une nouvelle qui laisse les hommes de cœur stupéfaits, selon laquelle, en Hongrie, on attend que de jeunes hommes qui avaient quatorze ans à l'époque de l'insurrection, aient atteint l'âge de dix-huit ans pour les passer par les armes. Cela, ni Tamerlan, ni Gengis Khan n'avaient même osé le faire. (*Applaudissement à droite.*)

M. Fernand Grenier. Il y a eu un démenti de la part de l'agence officielle de presse hongroise.

M. Jean-Marie Le Pen. Voilà ce que sont capables de faire le communisme et ses chefs !

Que vous le vouliez ou non, vous ne parviendrez pas à détacher dans la personnalité de Khroutchev ce qui appartient au chef de la Russie, puissance mondiale, et ce qui appartient au chef du parti communiste soviétique et au chef de tous les communistes internationaux. (*Applaudissements au centre droit et sur plusieurs bancs à droite.*)

M. René Tomasini. Et vous allez voter avec les communistes !

M. Jean-Marie Le Pen. Ce que nous craignons par dessus tout, voyez-vous, c'est qu'en en appelant au sentimentalisme, il soit procédé par delà l'opinion de l'Assemblée nationale et du pays, à un véritable renversement des alliances et qu'aux distances que nous prenons vis-à-vis des alliés occidentaux ne corresponde un rapprochement avec la Russie.

Un rapprochement était certes possible, il était souhaitable au moment où un grand danger existait sur nos frontières de l'Est. Mais vous êtes les premiers à reconnaître que le danger allemand n'existe plus sur cette frontière. Pourquoi donc créer une alliance ou même un bon voisinage avec une puissance dont les chefs ne cachent point que leur but est la subversion mondiale, la destruction de l'Occident et la conquête de l'Europe ?

M. André Fanton. C'est pour cela que vous votez avec eux.

M. Jean-Marie Le Pen. Dans le bref bilan que je fais de votre politique de l'année à l'occasion de ce budget, je dirai quelques mots de la politique intérieure.

D'autres orateurs avant moi ont dit ce qu'il y avait d'inconvenant à faire peser sur les anciens combattants le poids du relèvement de la nation. Il est bien évident que la véritable pensée n'a pas été d'économiser quelques milliards, et je sais d'ailleurs que le ministre des finances les tenait à la disposition du Gouvernement.

M. Michel Habib-Deloncle. Et la solidarité ministérielle ?

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur Habib-Deloncle, quand vous étiez à la tribune, vous avez réclamé qu'on vous laisse parler. Permettez-moi de parler à mon tour, si cela ne vous ennuie pas trop.

M. Michel Habib-Deloncle. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le président. Autorisez-vous M. Habib-Deloncle à vous interrompre, monsieur Le Pen ?

M. Jean-Marie Le Pen. Très volontiers, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Habib-Deloncle.

M. Michel Habib-Deloncle. Je m'excuse, monsieur Le Pen, si une certaine indignation... (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Jean-Marie Le Pen. N'interrompez pas M. Habib-Deloncle ! (*Sourires.*)

M. Michel Habib-Deloncle. Merci.

Je m'excuse auprès de M. Le Pen si une certaine indignation m'a fait, de mon banc, proférer quelques paroles. Mais j'ai, au cours de mon exposé, mis avec intention l'accent sur la solidarité du Gouvernement.

Après les mots que vous venez de prononcer, je suis sûr que M. le Premier ministre vous donnera sur ce point tout à l'heure le démenti que j'attends.

M. Jean-Marie Le Pen. Je crois, d'ailleurs, qu'un orateur a résumé notre pensée à tous en disant que le rétablissement de la retraite des anciens combattants était souhaité par l'Assemblée tout entière.

Je crois même qu'il était souhaité par le Gouvernement, mais, nous le savons tous, celui-ci, dans ce domaine comme dans d'autres, n'en peut mais.

J'aimerais tout de même connaître — peut-être M. le Premier ministre pourra-t-il m'éclairer sur ce point — la véritable raison pour laquelle, dans le but de réaliser un redressement qui n'a touché aucun des grands privilèges financiers, on s'est adressé spécialement aux catégories les plus humbles de la nation (*Très bien ! Très bien ! à l'extrême gauche.*), à celles qui avaient déjà payé le plus lourdement, dans tous les domaines, leur écot à la patrie et à la nation.

On ne peut pas dire, monsieur le Premier ministre, que votre politique sociale soit hardie. Les travailleurs ont dû se contenter du projet élaboré par M. Chalandon et qui, jusqu'à preuve du contraire, n'a pas encore abouti.

En résumé — permettez-moi de vous le dire — je reproche à votre gouvernement de faire, sur le plan national, la politique des progressistes et, sur le plan social, la politique des milieux réactionnaires de la banque internationale que vous connaissez bien. (*Exclamations et rires à l'extrême gauche.*)

Un sujet a été négligé...

Je suis heureux, monsieur le Premier ministre, que mes propos vous fassent sourire. Vous ne m'aviez pas habitué à cet accueil. (*Rires et applaudissements à droite.*)

En général, vous me faites une tout autre figure !

Peut-être cette attitude fait-elle partie des phénomènes communs à la détente internationale et aux rapports entre Gouvernement et Parlement. Cela prouve, au moins, que vous avez été sensible aux remontrances des orateurs précédents. (*Mouvements divers.*)

Mes chers collègues, dans les deux domaines où se situe la fraction qui n'est pas directement productive de la nation, c'est-à-dire le domaine de la vieillesse et celui de la jeunesse, il faut bien reconnaître que vous n'avez innové en aucune manière sur la politique de la IV^e République. Je sais bien que ce n'est pas facile et que la génération à laquelle nous appartenons a eu la triple charge de relever les ruines de la guerre, de financer les constructions scolaires et tout l'équipement nécessaire à une jeunesse beaucoup plus nombreuse qu'elle est elle-même et à supporter en même temps les charges de certains avantages accordés à la vieillesse.

Il n'en reste pas moins que l'effort fait dans l'un et l'autre domaine est nécessaire.

Dans le domaine de la vieillesse, c'est une justice que l'on rend à des gens qui ont contribué à créer la richesse de la nation et à la maintenir.

Dans le domaine de la jeunesse, c'est une mise de fonds, un investissement et l'on peut dire que dans ce domaine-là vous n'avez guère fait plus que dans l'autre.

Quant à la Communauté, monsieur le Premier ministre, le ton est à la gravité. On avait promis au peuple de France qu'en donnant à la Communauté certaines prérogatives d'ordre gouvernemental, elle se trouverait fondée sur l'amitié et sur les bonnes relations avec la France.

Hélas ! Un an d'expérience a abouti au départ de la Guinée et j'avoue que je ne reconnais pas pour valable, en aucune manière, l'argument invoqué par une très haute personnalité, selon laquelle, au moment où la Guinée aurait choisi de partir, elle était déjà une démocratie populaire.

Il faudrait chercher, parmi les hommes politiques siégeant ici ou ailleurs qui ont assumé la responsabilité des affaires de ce pays, ceux qui, quand la République française était encore respectée en Guinée, ont permis l'instauration d'une République populaire en Guinée, avant même le référendum.

Mais maintenant, après la Guinée qui constituait déjà un noyau d'implantation bolchévique très sérieux au sein de l'Afrique, c'est le Soudan et le Sénégal, dont les chefs sont venus à Paris pour tirer les fruits des accords intervenus.

Quoi qu'il en soit, ils n'ont pas cédé leur désir de quitter la Communauté française et de relâcher d'ores et déjà les liens que la Constitution avait imaginés.

Après le Soudan et le Sénégal, nous allons devoir reconnaître l'indépendance de nos territoires sous mandat du Togo et du Cameroun.

Les visées sur la Somalie française sont connues. Et l'accession de la Somalie italienne à l'indépendance provoquera certainement là aussi certains troubles.

Ne vous le dissimulez pas, monsieur le Premier ministre, c'est à la liquidation entière de ce qui fut l'Empire français que nous sommes en train d'assister. Nous n'assistons pas à l'éclosion de nationalismes favorables à la France, de jeunes républiques décidées à collaborer avec nous ; nous assistons, au contraire, à la naissance d'un ensemble de petites nations, qui, en raison du départ forcé des techniciens de race blanche qui, là-bas, leur ont apporté ce que d'aucuns appellent les malheurs du colonialisme et qui constituaient pourtant le peu qu'ils avaient reçu de l'ensemble du monde, vont tomber, par l'intermédiaire des consulats et des ambassades soviétiques et rouges, sous la domination de Moscou, constituant ainsi un tremplin dont les Américains feraient bien, au même titre que nous, de se méfier.

M. Maurice Niles. Le vent souffle vers la liberté. (*Vives protestations à droite, au centre et à gauche.*)

M. Jean-Marie Le Pen. L'odeur qu'il nous apporte de l'Est n'est pas agréable à nos narines.

M. Michel Habib-Deloncle. Ne vous disputez pas, puisque vous allez voter ensemble !

M. le président. Laissez M. Le Pen conclure.

M. Jean-Marie Le Pen. Enfin, monsieur le Premier ministre, le budget reflétait également l'ensemble de votre politique algérienne.

Dans ce domaine, ce n'est pas de défiance qu'il s'agit en ce qui me concerne, mais d'une hostilité fondamentale.

M. Daniel Dreyfous-Ducas. Heureusement !

M. Jean-Marie Le Pen. Je ne saurais admettre — j'ai déjà fait connaître mon opinion sur ce point — qu'une portion du territoire national soit, par un moyen ou par un autre, offerte à la sécession.

Vous allez bientôt avec votre gouvernement vous trouver en Algérie devant de graves échéances.

Vous êtes engagé dans une impasse dont vous ne sortirez que par la capitulation (*Interruption à l'extrême gauche*) parce que vous avez, par les déclarations de votre gouvernement, sapé le moral des gens en Algérie.

Vous avez rejeté là-bas les hésitants, ceux qui n'avaient pas d'opinion, vers le F. L. N. et vous n'avez pas désarmé celui-ci sur le plan militaire. Vous n'avez fait aucune démarche en Tunisie et au Maroc ou, si vous en avez fait, le moins qu'on puisse dire est qu'elles ont échoué.

Vous avez promis au pays la paix très prochaine et vous n'avez pas la paix.

Vous lui avez laissé entendre que la paix viendrait par la victoire et vous n'avez pas la victoire.

Il faudra bien, dans votre recherche d'une troisième solution, d'une troisième force, que vous en arriviez à la seule politique concevable en Algérie, c'est-à-dire celle qui, s'appuyant sur tous les Algériens qui désirent rester Français à jamais et sur l'armée française, aboutit non point à discuter avec de misérables assassins qui ne représentent que leurs crimes, mais avec les gens régulièrement mandatés par les populations algériennes, c'est-à-dire les députés qui siègent sur ces bancs. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Enfin, monsieur le Premier ministre, je demeure atterré en voyant que vous avez pu en si peu de mois changer si complètement d'opinion, vous qui étiez un défenseur de l'intégration — vous aviez raison — et qui pensiez que la victoire en Algérie et l'Algérie française ne pouvaient s'acquérir que par la victoire

militaire sur les assassins, et non point sur le peuple algérien, dont vous saviez mieux que quiconque qu'il aspirait à la citoyenneté française pleine et entière.

Dans ce domaine, comme dans d'autres, votre gouvernement a beaucoup déçu, et c'est un bilan d'échec provisoire qu'il faut dresser.

M. Raymond Dronne. C'est votre opinion.

M. Jean-Marie Le Pen. Je vais conclure.

Dans le domaine des institutions, j'avais, lors du débat sur le règlement, indiqué à mes amis politiques et à l'Assemblée nationale que ce régime mixte, un peu hybride, instauré par la Constitution qui nous régit serait, par sa dynamique propre, conduit à s'incliner soit vers le régime parlementaire proprement dit, soit vers le régime autoritaire et je mettais l'Assemblée en garde contre les amputations qu'elle pouvait faire elle-même de ses propres pouvoirs, sachant d'ores et déjà qu'elle s'inclinerait automatiquement et par la nature des choses vers l'autoritarisme.

En fait, mes chers collègues, nous avons ici engagé un véritable dialogue de sourds. L'Assemblée nationale n'était pas grand chose; elle n'a pas acquis de pouvoirs supplémentaires. Le Gouvernement est plein de bonne volonté, mais il n'en peut mais, car ce n'est pas lui qui définit la politique française.

Le domaine réservé tend à s'étendre de jour en jour, englobant l'Algérie, les affaires étrangères, la défense nationale. Il vient maintenant jusqu'aux anciens combattants. Il s'agissait pourtant là de « condition humaine », par dessus tout. Mais, peu à peu, du régime consulaire à apparence parlementaire nous allons passer au régime consulaire tout court, et nous en sommes déjà réduits — comme pour les avions de notre collègue M. Dasault! — à appeler la V^e République la V^e République B.

En effet, d'ores et déjà le coup d'Etat du 16 septembre a transformé radicalement nos institutions. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

M. le président. Monsieur Le Pen, il est inadmissible que vous disiez d'un discours du chef de l'Etat qu'il est un coup d'Etat et, pour ma part, je vous l'interdis. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Albert Marcenet. M. Le Pen n'est pas sérieux!

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur le président, je réclame solennellement la liberté de la tribune de l'Assemblée, qui est garantie par la Constitution, par le règlement et par les plus anciennes traditions parlementaires. J'appelle un chat un chat et un coup d'Etat un coup d'Etat. (*Vives protestations à gauche, au centre et sur divers bancs à droite. — Bruits de pupitres.*)

M. le président. Monsieur Le Pen, de manière très précise et inadmissible, vous venez de mettre en cause le Chef de l'Etat, et je vous l'interdis. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs.*)

M. Jean-Marie Le Pen. Je constate, monsieur le président (*Vives protestations à gauche et au centre. — Bruit de pupitres prolongé*) que vous admettez fort bien que l'on mette en cause le chef de l'Etat lorsqu'il s'agit de lui décerner des louanges, mais non lorsqu'il s'agit de lui adresser des critiques.

Je prends acte du fait que vous m'avez interdit la libre expression de ma pensée et l'exercice de mon droit le plus sacré de parlementaire français. (*Vives protestations à gauche et au centre. — Applaudissements sur quelques bancs à droite.*)

M. Albert Marcenet. Vous n'avez pas honte, monsieur Biaggi, d'applaudir M. Le Pen?

M. Jean-Baptiste Biaggi. J'applaudis qui bon me semble.

M. Jean-Marie Le Pen. Auriez-vous la prétention, messieurs, de régir aussi la morale? Est-ce aussi un domaine réservé? (*Exclamations au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Eugène-Claudius Petit.

M. Eugène-Claudius Petit. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, l'origine apparente de ce débat aura été la retraite du combattant.

Sur ce point, je n'engagerai que moi-même.

Ayant écouté, avec beaucoup d'attention ce qui s'est dit sur ce grave, douloureux et important problème, j'ai pensé qu'il ne m'était pas possible de ne pas exprimer l'opinion d'un nombre important d'anciens combattants de la Résistance ou des armées de la Libération, tant il est vrai que l'émotion qui s'empare naturellement des Français lorsqu'il est question des anciens combat-

tants ne doit pas être exploitée jusqu'au niveau qui a été atteint, récemment, dans un discours dont je ne relèverai que cette phrase: « Il est évident que nos garçons qui se battent en Algérie ne sont pas particulièrement emballés — excusez l'expression — lorsqu'ils peuvent douter de la reconnaissance de la nation ».

Mesdames, messieurs, j'avais pensé que la V^e République, née dans des conditions difficiles, serait marquée par un retour que j'oserais qualifier de jacobin quant au respect des principes de la République, en raison, peut-être, de la grandeur de l'homme d'Etat qui a su la dominer, dominer les remous des premiers jours et, ensuite, sans doute, définir sa politique.

Or, il m'apparaît que cette république dure et pure dont nous avions rêvé dans la Résistance et que, souvent, nous aimions à évoquer, est assez loin de répondre à cet espoir. Souvenez-vous: ceux qui se battaient alors, sans être tout à fait des soldats, ne cessaient pas d'être des citoyens pour qui l'ultime récompense était précisément l'espoir de la liberté. (*Applaudissements à gauche et au centre.*) Ils ne se battaient pas pour une hypothétique retraite — ce qu'on appelle retraite et qui n'est qu'une aumône — et c'est sans regret qu'ils s'étaient engagés dans un chemin bien droit.

M. Daniel Dreyfus-Ducas. Dont ils ne connaissaient pas l'issue.

M. Eugène-Claudius Petit. Je tenais simplement à faire ce rappel, sans aborder plus au fond le problème des anciens combattants.

Après ce long envoiement de plus de quarante années, ces rites picusement conservés et répétés, je dirai presque entretenus par un ministère fait à la mesure de la revendication. (*Murmures à droite*), il est normal que les anciens combattants aient posé un problème qui est devenu sentimental et douloureux et devant lequel il est d'ailleurs maintenant nécessaire de s'incliner.

Je me bornerai à relever deux faits.

Le premier est celui de l'égalité, et là je rejoins M. François Valentin quand il déclare que les Français se sentent, au fond, plus attachés à ce sentiment d'égalité qu'à celui de la liberté.

Mais qu'est-ce que l'égalité? L'égalité est-elle la même pour l'homme qui a souffert toute sa vie, même lorsqu'il est redevenu civil, et pour l'homme qui a été choyé par la vie? Et pourquoi cette retraite est-elle égalitaire dans sa modicité, j'allais dire dans son symbolisme comme d'aucuns l'ont rappelé?

M. Jean Baylot. C'est même moins qu'un symbole; elle n'existe plus!

M. Eugène-Claudius Petit. Mais c'est là un problème bien loin de la réalité. Le Gouvernement lui-même a renoncé à se battre sur des principes. Il n'invoque plus que l'excuse financière, mais tous les orateurs ont démontré que cette excuse ne pouvait pas être retenue. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche.*)

La réalité, donc, m'oblige à dire que ce qui est en cause est tout à fait différent, et je parle maintenant au nom d'un certain nombre de mes amis.

Le débat est singulier. S'agissant d'une motion de censure, nous nous attendions à voir défiler à cette tribune les porte-parole de tous les groupes de la majorité qui seraient venus défendre le Gouvernement, leur gouvernement. (*Applaudissements au centre gauche.*) Car celui qui vous parle n'est nullement le porte-parole d'un des groupes de la majorité.

Or nous avons constaté que seul M. Habib-Deloncle — c'est un homme que je lui rends! — jouait le jeu de la manière la plus complète, tout en en subissant les désagréments. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Quant aux orateurs appartenant aux groupes des indépendants, des républicains populaires et de l'unité de la République...

M. Charles Bosson. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue?

M. Eugène-Claudius Petit. Volontiers.

M. Charles Bosson. Je désire rappeler à M. Eugène-Claudius Petit, dans ce débat où la Constitution a joué un rôle important, qu'il n'y a plus de gouvernement formé par le Parlement, mais que le gouvernement est de naissance présidentielle.

Par conséquent, on peut accorder sa confiance à un gouvernement au vu de sa déclaration, mais ce n'est pas « notre » gouvernement; il n'est pas né dans cette Assemblée, il y joue seulement son existence. (*Applaudissements au centre gauche.*)

M. Eugène-Claudius Petit. Cette interprétation révèle sous un jour nouveau les rapports du Gouvernement et de sa majorité.

Que veut donc dire les rencontres qui ont lieu de temps à autre et les déjeuners de la majorité, où l'on discute des problèmes du Gouvernement (*Applaudissements à gauche et au*

centre), où l'on recherche un accord, où l'on sait comment peser le pour et le contre, ce qui fait précisément le prix de la majorité ?

Or, je le répète, nous constatons qu'en dehors de M. Habib-Deloncle, tous les orateurs ont proclamé leur accord avec l'opposition sur cette partie de la motion de censure qui concerne précisément les rapports entre le Gouvernement et le Parlement. Car c'est bien de cela, n'est-il pas vrai, qu'il s'agit ce soir ? Le débat est complètement nouveau et ce de par la volonté du Gouvernement.

Nous avions à voter un budget et le budget n'est pas, je le rappelle, celui de tel ou tel gouvernement, mais le budget de la nation. C'est pourquoi, bien que n'appartenant pas à la majorité, nous souhaitons ardemment pouvoir voter l'ensemble de ce budget, même si telle ou telle disposition n'emportait pas notre adhésion — cette procédure existait dans les Assemblées précédentes — et il nous appartenait de nous associer ainsi à un document qui est celui de la nation tout entière et que nous eussions désiré voter.

Légiférer, c'est discuter puis voter la loi article par article pour, avant d'en arriver au vote sur l'ensemble, faire la balance et déterminer ce qui justifie une acceptation ou un refus.

Or ce n'est pas devant une telle situation que nous nous trouvons ce soir. Déjà M. René Pleven a dénoncé ce qu'il a appelé l'escamotage du budget, déjà il nous a avertis de la boucualade dans laquelle nous allons être entraînés et dans laquelle l'Assemblée risquait de perdre une partie de sa dignité.

Quelle est la tactique, ce soir ? Elle est simple, elle est claire. En nous demandant de voter en même temps les crédits des anciens combattants et l'ensemble du budget, le Gouvernement évite à sa majorité l'ennui de voter les mesures impopulaires qui font partie de l'ensemble de sa politique. (Applaudissements sur certains bancs au centre.)

Ce vote va donc permettre à la majorité de ne pas avoir à prendre l'attitude courageuse, toute d'abnégation, que le Gouvernement est en droit d'exiger d'elle. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Le Gouvernement aurait donc dû demander un vote séparé sur le budget des anciens combattants et chacun aurait pu ensuite agir à sa guise.

Monsieur le Premier ministre, la minute de vérité — comme l'on dit — est arrivée. Je ne cache pas mon embarras. Il est évident que ce n'est pas en nous prononçant pour ou contre telle ou telle partie du budget que nous risquons de contrarier en quoi que ce soit la politique de paix poursuivie ardemment, à l'invitation et avec la définition du chef de l'Etat, et dans laquelle nous voulons placer tous nos espoirs.

C'est de là que vient notre embarras. Finalement, monsieur le Premier ministre, nous attendons vos déclarations, en souhaitant qu'elles nous rassurent sur les destinées de la V^e République.

Il est possible, en effet, de concilier la stabilité du Gouvernement et les droits du Parlement. Mais, si on ne laisse pas au Parlement les moyens d'exercer tous ses droits, ce n'est plus la stabilité du Gouvernement qui se trouve menacée, c'est la stabilité du régime qui est en cause.

De vos paroles dépendra notre vote. (Applaudissements sur certains bancs au centre.)

M. le président. La parole est à M. Durbet. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Marius Durbet. Mesdames, messieurs, depuis quarante-huit heures tout est devenu clair.

Par le dépôt d'une motion de censure, le groupe socialiste trouve l'occasion de condamner la politique budgétaire, financière, économique et sociale du Gouvernement. Quant aux anciens combattants, ils ont peine à émerger du déluge des préoccupations du groupe socialiste.

M. René Schmitt. Vous exagérez.

M. Marius Durbet. Les socialistes ont le droit, comme parti d'opposition — M. Paquet et d'autres orateurs l'ont rappelé — de mener une opposition constructive — on ne voit pas d'ailleurs dans cette affaire la moindre parcelle de construction ! — et d'attaquer le Gouvernement. Ce n'est pas qu'ils aient raison pour autant car, sur le terrain précisément où ils développent leurs attaques, ils se trouvaient eux-mêmes, dans les années 1956 et 1957, en bien fâcheuse position. Que vaut donc leur leçon, si clairement démentie par leurs propres expériences ? Ces dernières suffisaient amplement à notre instruction comme valeur d'exemples à ne pas suivre. Sparte déjà employait la méthode pour l'éducation des citoyens.

En tout état de cause, la position de l'homme adossé au mur n'est ni confortable ni recommandable, qu'elle tienne du désespoir ou simplement d'une perte d'équilibre.

J'en finirai rapidement d'ailleurs avec ces questions d'ordre général qui n'ont qu'un lointain rapport avec notre actuelle et unique préoccupation budgétaire, le sort des anciens combattants.

Je rappellerai toutefois — puisque, à ce que disent les socialistes, l'expansion se trouve compromise aujourd'hui — qu'on se trouvait, un certain 23 octobre 1956, en poussée d'expansion explosive, prélude normal à la récession et au chômage. Sachez que je reprends ici le vocabulaire même du ministre des finances de l'époque, socialiste comme vous le savez.

M. Brahim Sahnouni. Ramadier.

M. Marius Durbet. Je retiens qu'en date du 17 mai 1957 ce ministre nous conduisait tout droit à la table de chirurgie, et de chirurgie d'urgence, ce qui n'est jamais drôle et ce qui est même parfois dangereux. Il faut, disait-il, « adopter des méthodes chirurgicales héroïques face à une situation qui nous conduira à la faillite généralisée. Neus sommes le dos au mur ».

Le dos au mur ! Fâcheuse situation ! Mais bien bonne leçon que l'expérience socialiste, à condition de la prendre à rebours !

N'allez pas nous dire, monsieur Chandernagor, que nous partageons alors vos responsabilités pour le meilleur et pour le pire. Vous n'avez pas aujourd'hui accepté de partager les responsabilités gouvernementales pour l'essentiel. Mais, ce passé, nous n'aurions pas l'idée de vous le reprocher si vous n'entendiez pas, abusivement, nous donner une leçon.

Mais revenons aux anciens combattants. Il leur est arrivé déjà de manifester, non sans raison, leur mécontentement dans la forme qu'il revêt aujourd'hui. Pourtant, il ne s'agissait que de décisions gouvernementales mineures, exigées déjà à l'époque par l'état de nos finances. M. Guy Mollet, président du conseil, devait alors arbitrer des conflits entre M. Ramadier, qui détenait les finances, et M. Darou, qui soutenait le rapport. Il ne s'agissait parfois, d'ailleurs, que des exigences d'une trésorerie anémisée, quand M. Gaillard reportait les échéances à terme et laissait à son successeur le soin de régler la note.

S'agissant du paiement de la retraite, les uns et les autres arguaient alors d'impératifs financiers, ou budgétaires, déclaraient que le dépassement de certaines limites était du domaine du rêve et ne laissait aux anciens combattants que des illusions bien vite perdues. Ainsi s'exprimait M. le ministre des finances socialiste, qui, à l'époque, était navré de jouer le rôle de Sancho Pança. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Nous entendions, nous entendons encore l'écho des protestations et le fracas des manifestations de l'époque. Le Gouvernement résistait, le Parlement le faisait plier. Les parlementaires, MM. Mollet, Gaillard, nous feraient presque regretter aujourd'hui — mais en ce qui concerne simplement leur personne — les hommes de gouvernement qu'ils s'affirmaient être hier.

Tout cela pour préciser qu'il est toujours difficile d'honorer les anciens combattants selon leurs mérites et leurs droits, en raison de certains impératifs difficilement franchissables. L'obstination, l'entêtement étaient aussi alors la règle d'or des gouvernements, et pour si peu ! M. Gaillard lésinait sur 500 millions, M. Ramadier pour moins encore. Leur chute, ainsi le voulaient les institutions, arrangeait pour un an l'affaire, mais n'arrangeait en rien nos affaires.

Voyez-vous, mesdames, messieurs, aujourd'hui, les conséquences d'une sanction infligée au Gouvernement, sanction disproportionnée avec la faute que celui-ci aurait pu commettre ? Que se passerait-il ici, que se passerait-il en Algérie ? Qu'attendent donc les socialistes des populations algériennes ? Qu'elles nous envoient enfin des représentants plus authentiques, plus légitimes ? J'ai cru entendre cela un jour venant de leur côté.

Je reconnais, oui, qu'on est allé, à l'égard des anciens combattants, bien plus loin, bien plus fort, trop loin peut-être : au point qu'ici et partout on n'a pas hésité à qualifier les récentes mesures d'injustes, de puérides, de maladroites, de stupides.

Il faut se garder, mesdames, messieurs, d'employer des épithètes de ce genre, du moins tant qu'on a pas répondu à une question préalable : ai-je bien compris ?

Il ne faut jamais se mettre en situation d'être un jour confondu. (Exclamations à l'extrême gauche.)

Cette erreur, cet entêtement, voulons-nous, un court instant, essayer d'en comprendre la psychologie ?

Vraiment, s'agit-il d'une erreur d'appréciation budgétaire ? On l'aurait réparée. D'une passagère irréflexion ? Non, certes, si on en juge par l'attitude obstinée du Gouvernement. D'un puéril entêtement ? N'essayez pas de me faire croire que le cabinet ne groupe que des enfants !

Et si je me réfère au précédent gouvernement, auteur de la décision, alors, je vous en prie, de grâce, changez de termes et changez de ton !

M. Michel Habib-Deloncle. Très bien !

M. Marius Durbet. Les choses se passaient alors à une hauteur déconcertante ; et croyez qu'il n'est pas commode, aujourd'hui, à M. le Premier ministre de s'y tenir.

Il n'y aurait pas grand effort de réflexion à faire pour découvrir l'idée (*Rires à l'extrême gauche*), oui, un brin de réflexion vous suffirait, messieurs, pour découvrir cette idée que l'homme de la renaissance française, voulant associer à son œuvre la nation entière, a jugé bon d'appeler au premier rang les plus courageux de ses fils, les anciens combattants.

Si l'idée ne vous en est pas venue, ayez au moins la mémoire de certaine phrase très récente : « Vous êtes toujours les premiers à l'honneur et seul l'effort est méritoire ».

Ne pensez-vous pas, mesdames, messieurs, qu'on ait pu aussi estimer bon, nécessaire d'associer le Parlement au rude travail de redressement, en le priant de briser avec certaines attitudes où la facilité le dispute à la bonne foi, où le devoir s'accorde fort bien de l'opportunité ?

C'est défendre la dignité du Parlement que de le libérer des pressions et des influences revendicatives. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Mais cette libération n'a vraiment de prix que si elle est consentie et non imposée. Elle s'enrichit plus encore si l'effort qu'elle exige semble exorbitant, démesuré, si le sacrifice qu'elle réclame touche aux choses sacrées, aux choses respectables, aux choses chères.

Nous savons que l'homme des tempêtes ne ménage, aux heures de péril, ni sa personne ni ses amis. Aux rudes moments que connaît la France, c'est à la limite de la rupture qu'il agit.

Nous sommes bien au delà, mesdames, messieurs, de cet esprit de mesure que Platon définissait comme le suprême degré de la hiérarchie du bien. (*Rires à l'extrême gauche.*)

Il est dur de se hisser au niveau du chef de l'Etat, mais c'est noble et c'est exaltant. (*Applaudissements à gauche et au centre.*) C'est ainsi que, par nous, il entend refaire la France.

Je livre à vos pensées ces quelques réflexions qui n'ont rien à voir avec l'interprétation du budget, certes. Ce que les raisonnables perdent au change, les passionnés le retrouvent au centuple, mais c'est souvent par la passion que se découvre la vérité, et c'est bien par la passion que se font les grandes choses. (*Rires sur divers bancs à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.*)

Si j'avais maintenant à convaincre les gens de raison, les comptables, ce n'est même pas de chiffres budgétaires que je leur parlerais. Je n'ose, en effet, invoquer les raisons budgétaires qui semblent durcir le Gouvernement en cette pénible affaire. Je me dis simplement que les documents chiffrés qu'on nous présente sont le fruit d'un travail du ministère, ayant reçu approbation du conseil des ministres, qu'il n'y a pas de budget Debré, mais le budget d'un gouvernement solidaire où chaque parlementaire de la majorité compte des amis, et cela, monsieur le président du groupe des républicains populaires, n'a rien à voir avec la Constitution. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Charles Bosson. Monsieur Durbet, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Marius Durbet. Avec plaisir.

M. Charles Bosson. Je voudrais qu'il n'y ait aucune confusion.

Dans le discours que j'ai prononcé c'est après-midi, au nom de mon groupe, je pense avoir pris mes responsabilités en disant comment nous avons apporté notre confiance, comment je croyais avoir été un membre loyal de la majorité, mais également vigilant, et en affirmant que nous étions prêts, et certains engagements précis nous étaient donnés ce soir, à maintenir notre position après en avoir délibéré.

Je suis donc d'accord avec ce que vous avez dit, mais j'avais simplement désiré répondre à M. Claudius Petit qui nous avait mis en cause qui avait parlé de gouvernement parlementaire et à qui j'ai dû rappeler la nouvelle Constitution. (*Applaudissements au centre gauche.*)

M. Marius Durbet. Il y a plus qu'une nuance entre les deux attitudes, en effet.

M. Charles Bosson. Je vous remercie, monsieur Durbet.

M. Marius Durbet. Je fais observer à M. Valentin que ce déplorable style gouvernemental porte aussi la signature de nombre de ses amis.

Nous, nous comprenons qu'il reste une majorité. Nous comprenons qu'il n'y a qu'un devoir : se grouper autour d'un gouvernement où nous nous refusons, nous, à différencier amis et adversaires de partis (*Applaudissements à gauche et au centre*), d'autant que ce serait faire trop peu de confiance au succès de la politique financière de ce gouvernement que de traduire les promesses conditionnelles du Premier ministre pour le rétablissement de la retraite sous le signe de l'arrière-pensée, alors que

ce conditionnel futur ne traduit que le scrupule d'une loyauté unanimement reconnue et qu'il ne tient après tout qu'à nous de faire entrer cette promesse dans les faits.

Je dirai, enfin, à tous ceux qui se plaignent d'être dépossédés par les rigueurs d'une Constitution ou d'un règlement, je rappellerai aux anciens, tout spécialement, qu'en matière budgétaire, deux ans avant l'avènement de la V^e République, nous vîmes un Parlement républicain de la IV^e République abandonner, en déléguant ses pouvoirs, l'essentiel même de ses prérogatives. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

On n'osait plus, alors, assumer les responsabilités de la charge publique. L'escamotage, monsieur Claudius Petit, se faisait tout seul. On trouvait alors le Gouvernement fort bon pour supporter la charge. Pourquoi donc trouve-t-on celui-ci mauvais, aujourd'hui, puisqu'il nous rend à tous le même service ?

Quant aux socialistes, ils jouent le jeu normal de l'opposition. Ils devraient toutefois se souvenir, en ces temps difficiles, de l'exemple que donnait en d'autres temps fort troublés le socialiste le plus illustre qui déclarait :

« Pendant l'année... » — vous devinez laquelle — « ... il faudra vivre autrement qu'en se présentant périodiquement devant le Parlement pour solliciter de lui une aide nouvelle, un expédient nouveau. Il faudra durer, il faudra même... » — et c'est Léon Blum qui vous parle ! — « ... réarmer ».

Voilà, mesdames, messieurs, le langage que tenait en 1938 un véritable chef de gouvernement, Léon Blum. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Exclamations et rires à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Debré, Premier ministre. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Michel Debré, Premier ministre. Mesdames, messieurs, si la situation financière des dernières années avait été brillante et si nous avions devant nous des mois où la diminution des charges nationales puisse permettre une grande insouciance, je comprendrais la motion de censure et le refus du budget.

Mais je vous demande de considérer la réalité des choses, c'est-à-dire l'effort de redressement financier qu'il était indispensable de faire et qu'il demeure indispensable de continuer, pour que, demain, nos finances soient en état de supporter les charges de la nation.

Et à la lumière de cette réalité, je vous demande également, à tous, de considérer à quel point, par la politique adoptée depuis dix-huit mois, notre situation budgétaire, notre trésorerie se sont améliorées, combien notre situation économique s'est affermie.

Les opposants partent d'une hypothèse irréaliste, celle d'une heureuse situation financière dont nous aurions été, à l'origine, les bénéficiaires. Malheureusement il n'en est rien. Remuer en public les cendres du passé ne sert pas à grand-chose ; je suis obligé, cependant, de rappeler qu'en raison des difficultés rencontrées et des charges accumulées dans nos budgets, le problème financier de la France se posait, en 1958, en des termes plus qu'aigus.

Rappelez-vous quelques faits : un déficit permanent, une trésorerie menacée d'inquiétantes échéances, une balance des paiements qui se soldait par un lourd déficit, un endettement extérieur considérable et en voie de constante augmentation. Ai-je besoin de continuer ? Nous étions alors les victimes de ce qu'il était convenu d'appeler l'inflation. Pour y faire face, de nombreux impôts étaient fréquemment demandés et des emprunts à l'étranger constamment sollicités.

A la fin de 1957 et dans les premiers mois de 1958 la situation était telle que l'effort de redressement apparaissait déjà indispensable. Il l'était, en raison des perspectives du Marché commun et de l'impossibilité où nous risquions de nous trouver de faire honneur à la signature du traité de Rome, comme l'a rappelé cet après-midi M. Habib-Deboncle. D'autre part, nous étions en butte aux remarques amères de nos créanciers et nous étions, vis-à-vis d'eux, dans la triste situation d'un pays à qui l'on prête sous réserve de certaines conditions très strictes, qu'il étaient, dans une large mesure, une limitation très grave à notre indépendance intérieure et, un jour peut-être, eussent affecté notre indépendance extérieure.

M. Félix Gaillard. C'est faux ! (*Protestations à gauche et au centre.*)

A gauche. Un peu de pudeur, monsieur Gaillard !

M. Félix Gaillard. Monsieur le Premier ministre, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le Premier ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Félix Gaillard, avec la permission de M. le Premier ministre.

M. Félix Gaillard. Mesdames, messieurs, si j'ai demandé à interrompre M. le Premier ministre, c'est parce qu'il vient d'évoquer la période de 1957 et du début de 1958 pendant laquelle, avec un certain nombre de ministres, j'ai exercé des responsabilités.

Au centre. Hélas !

M. Félix Gaillard. Vous ne comprendriez pas, j'en suis sûr, que je laisse passer sans protester les affirmations de M. le Premier ministre puisque je ne suis pas d'accord avec lui.

En réalité, monsieur le Premier ministre, la politique que suit votre gouvernement, que votre prédécesseur, le général de Gaulle, avait suivie également, avait été — vous le savez très bien et cela a été dit officiellement — commencée au cours de l'été de 1957.

M. le Premier ministre. Je viens de le dire.

M. Félix Gaillard. A un moment de l'application de cette politique de nécessaire redressement financier et monétaire, il est vrai que la France a dû solliciter de ses partenaires à l'O. E. C. E. du fonds monétaire et des États-Unis certains crédits de relais. Mais j'atteste ici que ces crédits ont été accordés à la France sans que jamais le gouvernement français de l'époque ait pris aucun engagement ou accepté aucun lien de subordination de caractère intérieur ou extérieur.

M. Mohamed Baouya. Et les « bons offices » ?

M. Félix Gaillard. A l'appui de cela, de nombreux témoignages peuvent être apportés.

J'en appelle au témoignage de tous les ministres du gouvernement d'alors, du ministre des finances, M. Pierre Pflimlin, du ministre de la défense nationale, qui préside aujourd'hui notre Assemblée. *(Mouvements divers.)*

Je ne comprends pas, monsieur le Premier ministre, alors que vous assumez les charges qui sont les vôtres aujourd'hui...

M. Brahim Sahnouni. Vous êtes tous responsables !

M. Paul Coste-Floret. Dites cela à M. le président !

M. Félix Gaillard. ...et alors que personne ne songe à contester la sincérité de votre action, que vous vous acharniez à chercher dans le passé des justifications inexactes aux faiblesses de votre gestion actuelle. *(Vifs applaudissements au centre, gauche, sur certains bancs au centre et à l'extrême gauche.)*

M. le Premier ministre. Je pense, monsieur Gaillard, que vous n'avez pas bien écouté mes propos.

En effet, j'ai commencé par dire que, fin 1957 et début 1958, c'est-à-dire exactement à l'époque dont vous venez de parler, un effort de redressement avait paru indispensable et avait été commencé. Mais je faisais remarquer que cet effort de redressement s'était heurté à des difficultés politiques et qu'en nous tournant vers les créanciers étrangers nous avions eu à faire face à des demandes et à des exigences. Or, s'il est possible, s'il est même certain que l'organisation économique de coopération européenne n'avait pas posé de conditions, je ne pense pas que M. Gaillard puisse nier que, du fait d'un autre prêteur étranger, une question très précise avait été posée à la France et qui était la suivante : dans la mesure où les opérations à moyen terme destinées à la construction sont une source d'inflation, nous vous demandons instamment de limiter à 200 milliards le montant des crédits qui peuvent être affectés à cette opération.

Cette exigence était faite de l'extérieur. *(Exclamations sur certains bancs au centre et au centre gauche.)*

M. Félix Gaillard. Mais non ! *(Nouvelles exclamations à gauche et au centre. — Bruit.)*

Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. C'est absolument faux.

M. le président. Mes chers collègues, veuillez laisser M. le Premier ministre, poursuivre son exposé.

M. le Premier ministre. Ce redressement a dû être continué à partir de juin 1958. *(Vives interruptions prolongées sur divers bancs à gauche.)*

M. Paul Coste-Floret. Nous voterons la motion de censure. *(Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre gauche.)*

M. le président. Je demande à l'Assemblée d'écouter en silence l'orateur comme elle vient de le faire pour l'interrupteur !

M. le Premier ministre. L'effort d'union des formations politiques derrière le général de Gaulle au mois de juin 1958 fut, en lui-même, par la transformation politique, une cause d'amélioration. Mais il fallait davantage et ce « davantage » a été le plan élaboré par le ministre des finances à l'automne de

1958, accepté par le Gouvernement en décembre 1958, réalisé par le budget de 1959 et par de nombreuses mesures complémentaires dont une dévaluation une nouvelle fois nécessaire.

Les principes de cette politique financière se résument en un effort d'équilibre des finances publiques : faire appel, pour répondre aux dépenses normales, aux recettes de l'impôt ; faire face aux dépenses d'investissement et aux dépenses d'investissement seules, à l'aide de l'emprunt, en même temps, exiger la vérité budgétaire par la suppression des subventions généralisées de prix artificiels ; respecter, enfin, un effort fiscal qui ne soit pas excessif.

Je ne reviendrai pas sur ce qui fut fait en 1958 et en 1959, sinon pour en souligner le résultat : une trésorerie à l'aise, une balance des paiements qui devient excédentaire et une économie qui est repartie.

Quelques faits, cependant, méritent d'être soulignés et je le fais volontiers en pensant aux formations politiques qui ont soutenu le Gouvernement au cours des derniers mois.

Alors que le Trésor public était souvent obligé, en cours d'année, de faire appel soit à de nouveaux impôts, soit à des emprunts imprévus, il n'a été fait appel, au cours des derniers mois, ni à des emprunts imprévus ni à de nouveaux impôts. La situation de notre commerce extérieur et notre balance des paiements a connu en quelques mois une prodigieuse amélioration, telle même qu'on n'en avait jamais connue depuis le ministère Poincaré. Enfin, on avait dit que la politique de décembre 1958 était un pari, on avait prévu la récession pour le printemps, puis pour l'automne, puis pour l'hiver. Le pari a été gagné car la récession n'est venue ni au printemps, ni à l'automne et elle ne viendra pas cet hiver, le développement de la production en fait déjà foi. *(Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.)*

Voulez-vous quelques faits plus précis ? Nous n'avions, au milieu de l'année 1958, ni assez de devises, ni assez d'or pour rembourser nos dettes même à court terme. Nous avons maintenant de quoi rembourser la totalité de nos dettes et nous pouvons effectuer, comme l'a fait récemment M. le ministre des finances, des remboursements par anticipation. *(Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.)*

Ce n'est pas encore l'insouciance, mais je vous prie de considérer la différence, quelle que soit la politique ou quelles que soient ses justifications, entre deux époques : celle où la France perdait en quelques mois deux milliards de dollars et celle où elle gagne en quelques mois deux milliards de dollars. Que les formations politiques qui ont soutenu le Gouvernement veuillent bien considérer qu'elles ont soutenu un gouvernement qui, en quelques mois, a pu amener deux milliards de dollars dans les caisses de la France. *(Applaudissements au centre et à gauche. — Interruptions à l'extrême gauche.)*

A l'extrême gauche. Alors on peut payer la retraite des combattants !

M. le Premier ministre. On peut prétendre que notre monnaie qui, à partir du 1^{er} janvier prochain, portera le nom de « nouveau franc », deviendra, grâce à cette politique et si cette politique est poursuivie, une monnaie appréciée, ce qui est essentiel au moment où le Marché commun se développe. Il ne suffit pas, en effet, d'abaisser les frontières ou d'établir une politique commune ; il faut — c'est essentiel pour le succès même de cette politique — que les capitaux français et étrangers aient le goût de s'investir en France plutôt que chez nos partenaires. J'ajoute que cette monnaie appréciée est également essentielle pour la politique extérieure de la France. On ne fait pas de politique extérieure solide, on n'a pas d'amis, on n'a pas d'alliés, on n'a pas d'autorité en Afrique si on n'a pas une monnaie ferme. La dévaluation n'est pas seulement un drame intérieur et un drame social ; c'est également un drame pour la situation extérieure d'un pays.

A cela et à ces résultats, on nous oppose les conséquences sociales des sacrifices qui ont dû être consentis. On nous oppose les difficultés économiques de certaines branches d'activité et notamment de l'agriculture. On nous oppose également les hausses de prix des mois derniers ou la différence excessive entre les prix à la production et les prix à la consommation et nous sommes accusés de vouloir abaisser le niveau de vie ou de sacrifier certaines parts de l'économie du pays.

Toute polémique est justifiée. Je dis plus, toute polémique est utile ; mais le devoir du Gouvernement est de demander une plus grande objectivité.

L'inflation des dernières années a donné l'impression que l'on avait dispensé des satisfactions par des hausses de salaires et par des hausses de prix à la production. Mais nous savons — les salariés et les producteurs le savent — que cette impression est rapidement dissipée par une très amère réalité. Les difficultés éprouvées actuellement par le monde du travail, par les employés,

par les salariés et par les agriculteurs — M. Paquet l'a parfaitement indiqué — sont moins le résultat de ce qui a été fait depuis quelques mois que la suite malheureuse des années d'inflation (*Exclamations à l'extrême gauche*) et le retour qui a dû être opéré vers plus de sagesse au profit de l'équilibre national. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Au cours de la discussion du budget de l'agriculture, j'ai été frappé par les critiques qui ont été proférées et, ainsi que M. Paquet l'a fait remarquer, il faut vraiment oublier rapidement le passé pour reprocher au présent gouvernement de ne pas faire plus pour développer le stockage ou augmenter les possibilités de transformation des produits agricoles, pour lui reprocher de ne pas avoir créé des industries alimentaires ou développé le crédit en faveur des agriculteurs.

Pourquoi, au cours des années passées, a-t-on si peu fait pour le remembrement ? Pourquoi, au cours des années passées, a-t-on si peu fait pour le stockage des produits agricoles ? Pourquoi, au cours des années passées, a-t-on si peu fait... (*Exclamations au centre gauche...*)

M. Paul Coste-Floret. Non !

M. Maurice Pic. Demandez cela à M. Boscary-Monsservin !

M. René Charpentier. Monsieur le Premier ministre, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?...

M. le Premier ministre. C'est qu'en vérité, l'inflation, par la force des choses, limitait les possibilités d'investissements aussi bien publics que privés. Je le dis comme je le pense et je répète sur ce point les excellentes paroles de M. Paquet : il faut désormais, sur la stabilité retrouvée, trois ou quatre ans pour apprécier une véritable politique agricole. Si nous voulons développer les investissements publics, si nous voulons, par le crédit moins cher, permettre des investissements privés, il faut d'abord la stabilité de la monnaie.

Par ailleurs, on a reproché la suppression de l'indexation des prix agricoles qui était liée à une politique régulière de modification du taux de la monnaie, mais on n'a pas dit que la politique des prix indicatifs, qui est pour l'agriculture infiniment plus importante que bien des choses, a été parfaitement respectée. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions au centre gauche.*)

Enfin, j'ajouterai que, dans le budget de l'agriculture pour 1960, les crédits destinés aux travaux d'adduction d'eau, certaines dotations affectées à la prophylaxie, ont été relevés dans des conditions qui renforcent, chez les formations politiques qui soutiennent le Gouvernement, le sentiment que les mesures en faveur de l'agriculture commencent à se développer et que l'amélioration de la situation financière va servir les paysans à partir des mois qui viennent.

Sans doute la sécheresse, la hausse des prix due surtout à cette sécheresse ont-elles révélé, une fois de plus, les difficultés et l'archaïsme des circuits de distribution.

Là aussi, nous sommes les héritiers d'une politique passée. Il faut des réformes de structure et ces réformes de structure sont connues depuis longtemps. Elles n'avaient pas encore été commencées, nous les commençons et cet entêtement que nous marquons commencera à porter ses fruits dans les mois qui viennent. Il est étonnant de se voir reprocher l'absence de réformes, alors que ces réformes auraient pu être réalisées depuis des années. (*Interruptions à l'extrême gauche et au centre gauche. — Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Quelqu'un demande-t-il à interrompre M. le Premier ministre ? Non ?...

Alors je vous prie de l'écouter en silence.

M. le Premier ministre. Cela dit et après avoir fait cet inventaire, qui oserait, malgré les bons résultats obtenus, malgré les réformes commencées, croire à la possibilité de l'insouciance ? Nous vous présentons un budget équilibré, sans appel nouveau à l'impôt (*Exclamations à l'extrême gauche*) et où l'emprunt reste affecté aux dépenses d'investissement. Nous vous présentons un budget où, malgré des charges très lourdes, nous avons fait un effort notable pour les dépenses essentielles, qu'il s'agisse de l'Algérie, de l'éducation nationale, de certains investissements économiques.

Mais l'important et l'essentiel n'est peut-être pas là. Quand on apprécie une politique financière, l'essentiel...

M. Maurice Nilès. Ce sont les feuilles d'impôt !

M. le Premier ministre. ...aussi bien pour un gouvernement que pour un parlement est de peser les charges auxquelles la nation aura à faire face dans les mois et dans les années qui viennent.

Je voudrais, sur ce point, demander un instant d'attention à l'opposition car cette tâche n'est pas seulement la tâche d'une majorité, elle est la tâche de plusieurs majorités successives dans les quinze ou vingt années qui viennent. (*Murmures sur divers bancs.*)

Que voulez-vous que nous fassions pour les années qui viennent si ce n'est, en premier lieu, penser aux problèmes de logement, de l'éducation nationale et, d'une manière générale, à toutes les dépenses d'ordre social qu'exige l'évolution démographique. Nous avons, d'une part, les charges à longue échéance du plan de Constantine, phase essentielle de la politique en Algérie, nous avons aussi devant nous la nécessité d'investissements économiques en matière industrielle comme en matière agricole, la nécessité de faire face, en France même, à l'industrialisation ou à la modernisation de l'agriculture dans des régions moins prospères ou moins développées que d'autres. Nous avons à faire face à la nécessité de développer les crédits de la recherche scientifique. Nous devons également faire face à la modernisation de l'armée, à l'aide aux pays de la Communauté ; nous devons en même temps élever le niveau de vie, par l'augmentation de la production, aussi bien des salariés du secteur privé que des fonctionnaires et de l'ensemble de ceux pour qui un effort devra être consenti dans les années à venir.

Considérez ces charges, pensez à ces responsabilités et tentez de voir comment vous pourrez y faire face. Peut-on simplement résoudre le problème par l'augmentation des charges fiscales ou l'inflation ? En cas d'augmentation excessive de la charge fiscale ou en cas d'inflation, nous le savons, nous en avons fait l'expérience, l'argent s'en va vite et la balance commerciale se détériore non moins rapidement. Si nous voulons faire face à nos charges, dès maintenant et dans les années suivantes, il n'est qu'une politique, c'est la politique suivie par les grands pays voisins, celle qui tend, par le moyen d'un budget équilibré, à donner d'abord à la nation des finances publiques saines.

En faisant des choix judicieux, en établissant des ordres de priorité, en corrigeant les excès de la fiscalité on rétablit peu à peu dans le pays des finances saines, une monnaie stable, et cela par un budget équilibré. Nous l'avons fait, nous continuerons à le faire et, croyez-moi, il n'est pas d'autre solution pour pouvoir, dans les années qui viennent, faire face aux charges qui sont les nôtres, charges que nous devons supporter à moins d'abdiquer. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Sans doute, équilibrer un budget est-il le contraire de la popularité ; c'est même la route de l'impopularité, mais c'est la route, je puis le dire, de l'impopularité provisoire car, de la stabilité de la monnaie, naît l'expansion économique, de l'expansion économique, l'augmentation du pouvoir d'achat et le progrès social. Aussi ceux qui acceptent cette impopularité provisoire méritent-ils en fin de compte l'éloge de la nation. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Je voudrais que la majorité ne se contente pas de refuser la motion de censure, mais qu'elle se félicite aussi d'un budget, expression d'une politique, qui a donné des résultats et qui doit encore en donner de meilleurs.

Certes, il y a un problème, celui des anciens combattants, et ce problème fait hésiter beaucoup d'hommes appartenant aux formations de la majorité. Un de ces hommes que j'estime beaucoup, et pour qui j'ai plus que de l'estime, m'a raconté une histoire — il se reconnaîtra — qui n'était pas une histoire personnelle.

Sous la III^e République, un ministre était pressé par une majorité parlementaire qui voulait obtenir l'augmentation de certaines prestations ; le ministre ne voulait pas l'accorder ; il est allé trouver son président du conseil, qui lui a répondu : « Donnez-leur des promesses, de bonnes promesses et ils vous laisseront tranquille. »

Ces promesses ont-elles été tenues ? Ce n'est pas la question, mais ce qui est certain, c'est qu'un autre gouvernement était entre temps au pouvoir.

Je ne ferai pas de promesses. Un gouvernement ne doit pas faire de promesses ; il prend des décisions, il présente des projets, il fait part de ses intentions.

Au sujet des anciens combattants, une décision a été prise, rétablissant la retraite à un taux réduit, et le projet de budget marque déjà cette volonté de revenir sur une des décisions de 1958 par le rétablissement d'une retraite à un taux limité.

Si la situation financière, comme tout le laisse à penser, continue de s'améliorer... (*Interruptions à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.*)

Mme Jacqueline Thoma-Patenôtre. C'est une sinistre blague ! C'est lamentable ! (*Protestations à gauche et au centre. — Mouvements divers.*)

M. le président. Ne cédon pas aux emportements féminins ! (Sourires.)

M. le Premier ministre à la parole. Ecoutez-le, je vous prie.

M. le Premier ministre. Si la situation financière continue de s'améliorer, il est dans les intentions du Gouvernement de procéder pour l'année 1961 à de nouvelles révisions des sacrifices consentis et, dans ces nouvelles révisions, les combattants de 1914-1918 seront au premier rang. Le rétablissement de la retraite sera alors envisagé par le Gouvernement. C'est ce que j'ai dit, et je le répète. (Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.)

Je crois traiter le Parlement avec beaucoup d'égards en ne lui faisant pas de promesse mais en lui expliquant la situation et en précisant des intentions, autant que cela peut être fait. Les élan du cœur favorisent les applaudissements momentanés ; ils permettent de communier ensemble dans la même insouciance. Je crois montrer plus de respect pour les élus de la nation et pour la démocratie en demeurant dans les limites de la raison politique et financière. (Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.)

Cette réflexion me conduit naturellement à cette question des rapports entre Parlement et Gouvernement et, au delà, au problème des institutions de la République.

Que de reproches n'ai-je pas entendus depuis cet après-midi ! Pourrais-je dire, sans provoquer de protestations parmi ceux qui ont parlé et ceux qui les ont beaucoup applaudis, que l'on peut toujours faire un procès de tendance et que l'on peut toujours peindre un gouvernement sous de sombres couleurs pour mieux l'accepter ? (Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.)

Plusieurs voix à l'extrême gauche. Vous vous y connaissez !

M. le Premier ministre. Je me bornerai à citer deux exemples.

Le premier est emprunté à M. Brocas qui a évoqué, en terminant son intervention, les périls qui menacent la République. Après avoir décrit l'autoritarisme insensé du Gouvernement qui ne tient aucun compte du Parlement, qui veut forcer sa décision, il a, dans un autre chapitre de son « éloquent » discours, évoqué cette politique agricole si mauvaise que, la loi de programme rejetée par le Sénat, le Gouvernement paraît aussitôt l'avoir abandonnée. Ah ! comme M. Brocas est difficile à contenter ! Le Gouvernement paraît s'incliner devant le Parlement : Quel aveu affreux d'abandon ! Le Gouvernement insiste pour être écouté : Quel odieux acte d'autoritarisme ! (Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.)

Dans ces conditions, monsieur Brocas, comment pourrais-je un jour éviter votre censure ? Comment pourrais-je un jour apaiser votre soif d'orthodoxie constitutionnelle ?

L'orateur de l'opposition socialiste, M. Leenhardt, a fait un tableau vraiment affreux des conditions dans lesquelles le premier budget de la V^e République a été voté.

Plusieurs voix à l'extrême gauche. Il a raison.

M. René Cassagne. Il n'est pas le seul !

M. le Premier ministre. Rappellerai-je les conditions dans lesquelles le dernier budget de la IV^e République a été voté ? Je dis tout de suite pour certains qui se sentiraient touchés par cette allusion que ces conditions tenaient avant tout, d'ailleurs, aux institutions et à la situation. Mais enfin elles ont été les suivantes :

Seule, la première partie de la loi de finances avait été déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale, le 10 décembre 1957, sans aucun rapport d'une commission spécialisée. Les discussions ont duré trois jours. L'adoption a eu lieu en bloc, la question de confiance étant posée.

M. René Pleven. Nous avons alors protesté.

M. le Premier ministre. La deuxième partie de la loi de finances a été déposée au début de l'année 1958, fin février et début mars. Le retard mis à la voter a fait que, pour éviter d'arrêter les dépenses, il a fallu procéder par voie de décrets d'avances. Une seconde question de confiance d'ailleurs a dû être posée pour faire voter les crédits militaires.

En d'autres termes, le budget a été déposé dans des conditions déplorable, discuté en trois jours, voté avec deux questions de confiance, après douzièmes provisoires et décrets d'avances !

M. Pierre Gabelle. Monsieur le Premier ministre, qui avait fait tomber le gouvernement précédent précisément en refusant le collège unique ? (Applaudissements à l'extrême gauche et au centre gauche.)

M. le Premier ministre. Avec moins d'éloquence que M. François-Valentin et que d'autres orateurs, dont M. Bosson, je vais, après ces deux exemples, essayer d'exprimer mon point de vue

sur les deux questions qui ont été précisées : la conception des rapports entre Parlement et Gouvernement et, problème plus grave, la conception de notre tâche politique pendant la période actuelle dite « de rodage des institutions », mais qui est aussi la période d'un redressement nécessaire.

La conception des rapports entre Parlement et Gouvernement est un problème que nous trouvons tout au long de notre histoire. J'en parlerai avec la gravité qui convient.

M. François-Valentin a cité M. de Montalembert. Je lui répondrai d'abord en citant Jules Ferry, sans que l'association de ces deux noms puisse être considérée le moins du monde comme une préface au débat scolaire. (Sourires.)

Jules Ferry s'exprimait ainsi : « Nous avons manqué notre tâche : donner à la République figure de Gouvernement ». Et il développe son jugement en expliquant que « les empiètements constants du Parlement sur l'exécutif risquent de perdre l'autorité nécessaire à la démocratie naissante ».

Je vous citerai — pour prendre une référence plus récente — le débat qui eut lieu le 1^{er} janvier 1946 et qui mit aux prises le chef du Gouvernement provisoire — vous voyez de qui je veux parler (Sourires) — et divers orateurs, notamment du parti socialiste.

Voilà ce que disait le chef du Gouvernement provisoire :

« Je tiens à répondre à l'orateur qui vient de parler... » — c'était un orateur socialiste — « ... en lui signalant à quel point le débat qui l'oppose au Gouvernement est un débat de fond.

« Je me demande quelle étrange conception cet orateur se fait d'un gouvernement de la République. Il nous dit : « Dans la matière grave qui est la matière des crédits de la défense nationale, le Gouvernement considère une chose comme nécessaire. L'Assemblée ne veut pas la reconnaître comme telle. Le Gouvernement n'a qu'à en prendre son parti ».

« La même question s'est posée hier à propos des fonctionnaires et elle s'est fixée de la même manière avant-hier à propos de la nationalisation du crédit. Elle se posera demain sur n'importe quelle question.

« Veut-on un gouvernement qui gouverne ou bien veut-on une assemblée omnipotente déléguant un gouvernement pour accomplir ses volontés ? Cette deuxième solution, c'est un régime dont nous avons nous-même fait parfois l'expérience, et d'autres aussi l'ont faite. »

La formule qui s'impose, à mon avis, après toutes les expériences que nous avons faites, c'est un gouvernement qui ait et qui porte la responsabilité entière du pouvoir exécutif. (Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.)

Ce n'est pas cette conception qui a triomphé en 1946, mais une autre. Les conséquences, vous les connaissez : ce n'était pas seulement l'instabilité ministérielle, mais aussi l'impossibilité pour un gouvernement, quelle que soit la qualité des hommes qui le composaient, d'avoir une politique.

Quoique sénateur d'opposition, il m'est arrivé d'avoir des confidences de certains ministres (Rires et exclamations à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs au centre gauche) et je me rappelle qu'un ministre des finances me disait : « Comment peut-on équilibrer le budget ? Le Parlement vient de voter une loi qui crée 80 milliards de dépenses supplémentaires ». — « Pourquoi avez-vous accepté cette loi ? » — « Nous l'avons acceptée pour ne pas tomber. »

C'est une voie où l'on va très loin et qui conduit à la disparition, non seulement de l'autorité gouvernementale, mais même de toute politique.

Le Parlement est l'expression de la liberté par les questions qu'il pose au Gouvernement. Il est l'expression du droit de contrôle. Il est l'expression du pouvoir législatif et du pouvoir budgétaire. Qu'on ne dise pas qu'il n'y a pas de débats. Il y a eu des débats, des amendements que nous avons acceptés, des textes du Gouvernement qui ont été rejetés ; il y a eu des propositions de loi que vous avez discutées.

Mais, cela dit, si vous voulez éviter de retomber dans l'ornière que nous avons trop souvent connue, il faut accepter que le Gouvernement ait une volonté. Le taxer d'isolement, d'autoritarisme quand il demande que cette volonté soit respectée, c'est en vérité vouloir nier la responsabilité qui est la sienne.

J'aborde ainsi le deuxième problème, le « rodage des institutions », comme vous avez dit et comme d'autres ont dit.

Je me rappelle avoir déclaré au cours de la discussion, sur le règlement : « Un jour, je serai remercié, secrètement d'abord, puis ouvertement par les autres Premiers ministres — et Dieu sait s'il y en a dans cet hémicycle — qui diront : Nous avons voté contre lui, mais comme il a été heureux que nous n'ayons pas triomphé et que nous aussi nous puissions faire face maintenant à nos responsabilités gouvernementales ! »

Vous me croirez certainement quand je vous dirai que je n'ai pas adopté cette attitude de rigueur uniquement pour avoir l'éventuelle reconnaissance de mes successeurs. (Sourires.)

Je l'ai fait parce que les circonstances l'exigent. Les circonstances, ce ne sont pas tellement les questions institutionnelles du rodage au cours des mois qui viennent. En vérité, le problème est de savoir si les hommes de la V^e République seront en mesure, dans les mois qui viennent, de faire face aux circonstances difficiles à travers lesquelles le redressement doit s'accroître et s'affirmer.

Qu'il s'agisse de l'épreuve d'Algérie, de l'immense bouleversement et de l'évolution de l'Afrique, des transformations profondes du monde et des options que nous avons à faire, notamment en Europe, qu'il s'agisse de cette extraordinaire situation où nous passons de la tension militaire, avec tout ce qu'elle exige, à la détente, qui est, comme on l'a rappelé, une concurrence idéologique ou économique, il est indispensable pour la République, pour la France, de ne pas laisser tomber le pouvoir en quenouille.

Certes, nous respectons la liberté. Regardez votre presse. Regardez votre tribune. (Exclamations à l'extrême gauche.) Où sont les menaces contre la liberté ? Regardez l'action du Gouvernement, les explications qu'il donne, les réponses qu'il fait, les discussions législatives et financières. Où sont les menaces contre la liberté ?

Regardez en vous-mêmes, reportez-vous aux années antérieures où l'anarchie des pouvoirs risquait, malgré la qualité des hommes, d'être un risque mortel pour la France et aussi pour la liberté !

Je n'en dirai pas plus. Critiquez la politique, critiquez le Gouvernement, critiquez ses décisions ; mais ne critiquez jamais un gouvernement de vouloir, dans la liberté garantie, être le gouvernement et faire face à sa tâche. (Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite. — A gauche et au centre MM. les députés se lèvent et applaudissent de nouveau.)

M. le président. La discussion générale est close.

M. Charles Bosson. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bosson.

M. Charles Bosson. Monsieur le président, je vous demande, ainsi qu'à mes collègues, de bien vouloir nous accorder une suspension de séance.

M. le président. M. Bosson demande une suspension de séance. Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-quatre heures, est reprise le samedi 28 novembre à une heure dix minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous en sommes arrivés aux explications de vote. Chacun ayant eu la possibilité de s'inscrire dans la discussion générale, je rappelle que la durée normale des explications de vote est de cinq minutes. Je compte sur la courtoisie de chaque orateur pour ne pas m'obliger à intervenir.

La parole est à M. Georges Bidault. (Applaudissements sur quelques bancs au centre droit et à droite.)

M. Georges Bidault. Mesdames, messieurs, je n'ai aucune intention, à cette heure, de recommencer les analyses constitutionnelles que j'ai faites moi-même et que vous avez entendues de bouches plus autorisées.

Tout à l'heure, M. le Premier ministre a évoqué les cendres du passé. Autant que je m'en aperçoive, ces cendres du passé ont assez largement disparu dans l'hémicycle, mais peut-être en reste-t-il quelques résidus sur les bancs du Gouvernement. (Rires à l'extrême gauche. — Applaudissements sur certains bancs au centre gauche et sur plusieurs bancs au centre droit et à droite.)

Je voudrais qu'on ne sente de ma part aucune espèce d'agressivité. J'ai une chose claire et simple à dire, et je voudrais la dire sans que personne puisse s'en sentir blessé. J'espère qu'après que j'aurai parlé personne ne pourra être étonné de ce que j'aurai dit.

La motion de censure sur laquelle nous avons à nous prononcer est remarquable. (Sourires à l'extrême gauche.)

Elle est même assez remarquable pour que je prenne la liberté d'ajouter quelques mots à ceux que vous avez déjà entendus.

Cette motion de censure apparaît à plusieurs, dont je suis, comme rédigée de manière à atteindre simultanément deux objectifs. Le premier est de ne pas multiplier à l'excès le nombre de ceux qui pourraient tirer, à l'avantage de l'avoir votée ; le second, qui n'est pas identique au précédent mais qui en diffère seulement par des nuances, est de faire en sorte que le vote de cette motion ne soit pas trop facile et qu'en conséquence sa présentation pour le moment n'entraîne pas de dangers irréfléchis. (Sourires.)

Il apparaît que le texte qui a été distribué répond, du moins

selon mon sentiment, d'une manière brillante, et avec tout le succès attendu, à l'analyse sommaire que je viens d'esquisser. Je voudrais seulement présenter, moi aussi, deux observations qui sont utiles en la matière. La première est qu'aux termes de la Constitution seuls comptent les votes contre ; les votes pour ont leur sens ; les abstentions tombent au fond des abîmes de l'indifférence. La seconde est que le sens du premier paragraphe de la motion n'est nullement obscur.

Vous connaissez tous ce paragraphe. C'est celui qui fait référence à la politique du 16 septembre 1959, mais en exprimant seulement que les signataires s'y sont déclarés favorables. Il n'y a pas d'autre référence dans le corps de la motion.

C'est ce paragraphe, non sans de forts motifs, qui a écarté du vote positif de censure des hommes comme par exemple M. Portolano et M. François-Valentin. Mais comme les socialistes, j'en suis assuré, connaissent l'histoire de leur parti, ils doivent se souvenir que voilà quelque soixante ans l'ensemble de leurs représentants à la Chambre des députés, au nombre d'une soixantaine environ, n'a pas hésité, pour sauver un gouvernement auquel ce groupe tenait beaucoup dans la circonstance, à voter un ordre du jour célèbre et qui commençait ainsi : « La Chambre, flétrissant les menées collectivistes... » (Rires.) Cela fait partie du memento élémentaire ! (Nouveaux rires.)

On pourra trouver que ce n'est pas un bon exemple et qu'il vaudrait mieux en suivre d'autres. Mais je rappelle, en outre, que les signataires de la motion de censure se bornent à rappeler à l'origine qu'ils ont approuvé la politique du 16 septembre.

A mon regret, mais conformément à la vérité, je rappelle qu'ils n'étaient pas les seuls. Et qu'en conséquence, ceux qui ont aussi approuvé cette politique ne doivent trouver, dans ce rappel, aucune objection à voter la motion de censure.

Il est connu que je n'ai point approuvé la politique du 16 septembre et peut-être vous doutez-vous que je n'ai pas changé d'avis. C'est en fonction de l'intégrité du territoire et pour la défense inconditionnelle de l'unité de la patrie que, depuis l'année dernière, et pour des motifs qui n'étaient pas exclusivement — je peux le dire plus aisément maintenant que M. le ministre des finances n'est plus à son banc (Rires) — j'ai refusé de prononcer un seul mot et de faire un seul geste qui allât à l'encontre, même sur ce plan-là, de la politique du Gouvernement.

Si cette politique n'avait pas été publiquement modifiée, je crois que j'aurais dit encore aux anciens combattants de la première guerre : « Voilà longtemps que vous avez l'habitude qu'on vous tire dessus ; il s'agit de sauver la nation, continuez encore un peu ».

Comme je ne sais pas — et je ne suis pas le seul à l'ignorer — où nous allons en ce qui concerne le maintien rigoureux et définitif de l'Algérie dans la France, il m'apparaît que ce sacrifice, d'autant plus lourd qu'il avait été annoncé comme conditionnel et qu'il frappe seulement des hommes âgés, s'explique aujourd'hui d'autant moins qu'il ne représente comme on vous l'a déjà dit — il me souvient que c'était M. Lebas l'autre jour et M. François-Valentin aujourd'hui, non sans que j'aie pris auprès de l'un l'information que j'ai transmise à l'autre — que ce sacrifice ne représente, dis-je, que 1 p. 1.000 du budget, 1 p. 100 de l'impasse. Eh bien, ni M. Thiers, ni M. Léon Say, ni M. Alexandre Ribot, ni M. Caillaux, ni M. Rouvier, ni M. Poincaré, ni personne qui leur a succédé dans leur fonction n'a jamais été en mesure d'apprécier à 1 p. 100 près, et à plus forte raison à 1 p. 1000, ce qu'était le volume des recettes ou celui des dépenses de l'Etat. (Applaudissements sur certains bancs au centre gauche et au centre droit.)

Alors, nous ne pouvons pas, me semble-t-il, ne pas penser à ces hommes qui voient dans nos villages leur nombre se réduire d'année en année et qui, quand ils passent au milieu des feuilles tombées devant le monument aux morts, y recensent plus de noms de disparus qu'ils ne sont encore de survivants. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Même au temps de la « force de frappe » et des armes ultramodernes, on n'a jamais rien fait sans l'infanterie — d'autres que moi l'ont dit — celle qu'on ne récompense guère, mais celle dont on ne se passe pas.

Si j'avais été d'accord avec la politique du Gouvernement, j'aurais été avec lui encore, jusques et y compris pour la continuation des sacrifices dont on s'explique cependant mal qu'ils s'obstinent à ne pas épargner ceux que le fer et la boue ont, tant bien que mal, épargnés.

Maintenant, comme je ne suis pas d'accord et qu'on le sait, je laisse aux signataires de la motion leurs considérants et je la vote, parce que je vote comme je pense. Arrive ce qui voudra. (Applaudissements sur divers bancs au centre gauche, au centre droit et sur quelques bancs à droite.)

M. le président. La parole est à M. Lebas.

M. Edouard Lebas. Mes chers collègues, c'est une gageure, semble-t-il, d'intervenir après l'éminent orateur mordant et spirituel qu'est M. Georges Bidault et j'aurais renoncé volontiers à la parole, ce soir, si quelques-uns de mes amis ne m'avaient demandé d'expliquer leur vote.

Nous ne sommes pas d'accord avec le Gouvernement sur la procédure employée à propos du budget des anciens combattants, contre lequel j'aurais voté si j'en avais eu la possibilité. Je ne saurais, en effet, pour quelques deniers, abandonner mes vieux compagnons de la Grande Guerre qui disparaissent chaque jour un à un et dont vous n'aurez bientôt plus, monsieur le ministre des finances, à payer la retraite car il n'y en aura plus.

Bien que je n'approuve pas la liberté d'expression des membres de l'Assemblée nationale telle que la conçoit M. le Premier ministre, après avoir entendu certains orateurs, en particulier M. François-Valentin, je serai très bref.

Comme l'a écrit il y aura bientôt trois siècles La Bruyère, « tout a été dit, on vient trop tard, depuis qu'il y a des hommes et qui pensent » — j'ajouterai : « et qui parlent ». J'annoncerai simplement que quelques-uns de mes amis isolés et moi nous ne voterons pas la motion de censure, ne voulant pas nous associer à ce que nous considérons comme une manœuvre dont l'inspiration nous semble complexe et nous laisse plutôt rêveurs. (Applaudissements sur divers bancs au centre gauche, au centre droit et à droite. — Rires sur divers bancs.)

M. Jean Montlat. Ne la votez pas et allez vous asseoir. Cela fera gagner du temps !

M. Edouard Lebas. J'ai le droit de m'expliquer comme vous et je le ferai. (Applaudissements.)

Monsieur le Premier ministre, il y aura bientôt un an, nous avions contracté avec vous, si vous me permettez cette image, un mariage d'amour dans l'enthousiasme. (Sourires.)

M. le président. C'est une image, mes chers collègues ! (Rires et applaudissements.)

M. Edouard Lebas. Rassurez-vous, monsieur le Premier ministre, il n'y aura pas divorce ce soir et, j'en suis sûr, vous sortirez vainqueur de ce débat. Mais à l'amour aura succédé chez certains d'entre nous la raison, parfois nuancée d'une certaine inquiétude.

En tout cas, ce large débat, qui fut parfois passionné, comme il se doit dans une assemblée libre, aura été très utile si vous avez compris, monsieur le Premier ministre, qu'une fraction de votre majorité — je dis bien : de votre majorité, dont je suis — entend pouvoir exprimer clairement son avis, quand c'est nécessaire, par un vote.

On vous a dit cet après-midi — avec raison, je crois — qu'autoritarisme n'était pas autorité. Ces paroles n'ont pas plu, je le sais, à tous les présents dans cette enceinte, mais je vous dirai pour conclure, monsieur le Premier ministre — car j'ai promis d'être bref — que vos amis les plus utiles sont peut-être ceux qui vous expriment ce qu'ils croient être la vérité, cette expression fut-elle parfois déplaisante ou même cruelle. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Renouard.

M. Isidore Renouard. Mes chers collègues, si je prends la parole ce soir, au moment où va être mise aux voix la motion de censure, c'est pour exprimer mon amertume et mon écœurement de me trouver placé par le Gouvernement devant ce choix : ou manquer à ma parole envers les électeurs à qui j'ai promis de défendre la stabilité gouvernementale voulue par le peuple français, ou manquer à ma promesse aux anciens combattants de lutter ici pour le rétablissement de leur retraite.

On a beaucoup parlé dans cette Assemblée de l'aspect psychologique de la réaction des anciens combattants à l'annonce de la suppression de cette retraite. Il est vrai qu'ils ont été surtout vexés et blessés dans leur amour-propre, dans leur fierté.

On a beaucoup parlé aussi de son aspect matériel. En effet, pour beaucoup d'entre eux, si modeste que fût cette retraite, cette mesure inattendue, qui est une faute, a porté atteinte à leurs moyens d'existence mêmes.

Bien sûr, il y a ceux qui pouvaient se passer de cette retraite. Pour d'autres, elle procurait l'argent de poche pour le paquet de tabac ou le verre avec les amis.

Mais il y a aussi tous ceux pour qui elle représentait une partie non négligeable du nécessaire, à qui elle apportait un peu de ce qui manque dans les petits budgets familiaux. Je suis sûr qu'il existe dans toute la France beaucoup de familles dont les ressources sont encore à la limite extrême ou au-dessous de ce qu'on appelle le minimum vital et qui ne peuvent obtenir la carte d'économiquement faibles, sous prétexte qu'elles possèdent une

modeste maison ou deux ou trois vaches sur un modeste terrain. Je cite cet exemple. Mais il y a d'autres misères sous d'autres formes dans les villages de France.

Dans ma région, qui n'est pas des plus riches, combien de fois n'ai-je pas reçu de ces pauvres gens. C'était souvent la mère de famille qui sollicitait un secours que nous ne pouvions pas toujours lui obtenir. Elle énumérait ses ressources pour le questionnaire du dossier et souvent elle ajoutait avec un sourire et aussi avec une certaine fierté : « Heureusement, mon mari — le patron, comme on dit chez nous — a fait la guerre de 1914-1918 ; il touche la retraite du combattant et cela nous aide un petit peu à vivre. »

C'est à ces braves gens que je pense lorsque nous discutons ici du rétablissement de cette retraite qu'on leur avait donnée et qu'on ne devait pas leur reprendre. « Donné, c'est donné. Repris, c'est volé », c'est une parole d'enfant, mais bien vraie. C'est à ces petites gens que j'aurais voulu que vous pensiez, monsieur le Premier ministre, pour les aider à vivre et aussi à cette fierté des anciens de 1914-1918, les plus déshérités, à celle de leurs épouses ; de leurs amis peut-être plus favorisés, mais solidaires de leur fierté légitime et qu'une mesure impopulaire et regrettable a profondément blessés.

Je ne voterai pas la motion de censure puisque j'ai promis de soutenir le Gouvernement et la politique du général de Gaulle.

Cette fois encore, je veux faire confiance avec quelques-uns de mes amis, mais cette volonté de soutenir cette politique ne m'empêche pas de dire toute ma tristesse et mon amertume de n'avoir pu me prononcer séparément pour rendre leur retraite aux anciens combattants, car on n'a pas l'habitude, chez nous, de reprendre ce qu'on a donné. (Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Rousseau.

M. Rouol Rousseau. Je renonce à la parole. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Bertrand Motte.

M. Bertrand Motte. Je m'étais effectivement inscrit pour prendre la parole à ce moment du débat, mais en termes que, pour ma part, j'ai trouvés excellents, notre ami M. François Valentin a déjà fait entendre dans cet hémicycle la voix de la « droite la plus bête du monde » (Rires et applaudissements à droite.) Cela étant, je renonce à la parole.

M. le président. La parole est à M. Sourbet.

M. Jean Sourbet. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, au cours de ce débat, l'un des orateurs a déclaré que, dans ce scrutin, on verra des parlementaires monter à cette tribune en montrant un bulletin blanc, prouvant ainsi leur désir de renverser le Gouvernement.

C'est probablement cette déclaration qui m'a incité à prendre la parole pour dire que je ne suis pas d'accord avec l'orateur en cause.

Je peux prouver, vous le savez, que nous n'avons aucun désir de renverser le Gouvernement.

Mais, sous la V^e République, il est quelquefois difficile de manifester son mécontentement. Nous en avons quelquefois l'occasion et, pour ma part, à cette même place, le 16 janvier 1959, j'ai dit à M. le Premier ministre tous mes regrets de ne pouvoir lui accorder ma confiance.

Les motifs qui ont valu le 16 janvier valent encore aujourd'hui. C'est pourquoi je veux répéter à cette tribune que j'ai une mission à remplir. J'en ai sans doute plusieurs, mais la principale consiste à défendre les agriculteurs de mon département et, en tout cas, de ma circonscription. (Mouvements divers.)

Vous ne voulez pas prêter suffisamment attention à ces agriculteurs. Or, ils méritent que l'on s'occupe d'eux et, un jour, vous aurez peut-être des regrets de ne pas l'avoir fait.

Aujourd'hui j'ai entendu beaucoup de choses vraies sur le succès de certains ministres responsables des finances ou de l'économie. Nos finances sont en partie redressées et l'économie va peut-être bien, mais la politique agricole n'est pas encore ébauchée. On n'a rien fait pour l'agriculture, et on a aggravé de façon excessive, inconcevable, les droits de circulation sur les vins dans ce pays. On n'a également rien fait en ce qui concerne la viande et beaucoup d'autres produits. (Rires.)

Mes amis, il vous appartient d'en rire, mais j'aurai pris mes précautions en vous disant que peut-être un jour vous aurez des regrets. Quant à moi, je reste fidèle à ma règle de conduite.

J'ai aussi une deuxième tâche. En d'autres temps — c'était en 1929 — un président du conseil, M. Tardieu, un ministre des finances qui ne gaspillait pas l'argent, M. Chéron, ont donné aux combattants leur retraite. D'autres ont dit qu'elle était sacrée et que personne n'avait le droit d'y toucher. C'est pour rester fidèle d'une part à mes électeurs à qui j'ai promis d'apporter mon soutien pour les défendre et, d'autre part, aux anciens combat-

tants que j'ai le regret de voter la motion de censure. Chaque fois que cela a été utile et possible, je vous ai soutenu, monsieur le Premier ministre, par exemple, sur votre politique en Algérie, mais ce soir je ne peux abandonner l'agriculture. Libre à vous de l'oublier : mais vous le regretterez un jour. (Applaudissements sur divers bancs à droite et à l'extrême gauche.)

M. le président. La parole est à M. Thomazo. (Applaudissements au centre droit.)

M. Jean Thomazo. Monsieur le Premier ministre, il y a trois jours, à cette même tribune, j'avais insisté auprès de vous pour que vous laissiez l'Assemblée se prononcer librement sur le problème des anciens combattants, et je vous avais demandé de ne point poser la question de confiance.

Vous en avez décidé autrement et je persiste à penser que vous avez eu tort. Le problème des anciens combattants ne doit pas être politisé. Parmi les anciens combattants des deux guerres et de la Résistance figurent des hommes de tous les partis, de toutes les confessions, de toutes les croyances. C'est un problème national qui aurait mérité un vote spécial de l'Assemblée et un vote libre.

Je pense que vous avez eu tort, non pas certes que j'ai quelque doute sur le résultat du vote qui sera émis et qui apportera à votre gouvernement, une fois encore, une majorité confortable ; mais quelle leçon tirer d'un vote qui aura été émis dans la confusion et dans l'équivoque ? (Protestations à gauche et au centre. — Applaudissements au centre droit.)

La confusion provient de la façon très habile, certes, dont a été rédigée la motion de censure par nos collègues socialistes. On ne s'est point borné à traiter le problème de la retraite des anciens combattants. Nos collègues ont tenu à affirmer leur position et sur le problème algérien et sur la politique économique du Gouvernement.

Le problème algérien a fait l'objet ici même, il n'y a pas si longtemps, d'un très large débat où chacun de nous, par son vote, a pu prendre ses responsabilités. Je ne pense pas, en ce qui nous concerne — ceux qui ont voté contre ou qui n'ont pas participé au vote — que les circonstances aujourd'hui nous fassent changer d'avis sur cette politique. Voilà pourquoi, monsieur le Premier ministre, je ne veux pas mêler mon bulletin de vote à ceux qui pensent que l'association est la solution du problème algérien. Nous pensons, nous, au contraire, que l'association mènera fatalement à la sécession. (Applaudissements au centre droit.)

Je ne voterai donc pas la motion de censure. Je vous avais demandé, monsieur le Premier ministre, de laisser à ce Parlement le droit de remontrance qu'avaient les parlements de la monarchie. Mais ce droit, je me plais à reconnaître que l'Assemblée l'a exercé par la façon dont elle a applaudi les éminents orateurs qui ont défendu à cette tribune et les droits sacrés des anciens combattants et les droits sacrés du Parlement.

Me tournant vers mes collègues socialistes, je leur déclare : ne tirez pas profit vis-à-vis de l'opinion du vote que vous allez émettre car il ne vous confère aucun droit à vous poser en uniques défenseurs de nos camarades anciens combattants. (Interruptions à l'extrême gauche.)

C'est toute l'Assemblée qui est — je l'affirme avec solennité — du côté des anciens combattants pour défendre leurs droits. Et le jour, prochain, je l'espère, où le pouvoir se décidera à réparer cette injustice (Exclamations à l'extrême gauche), je ne veux pas que l'Assemblée soit dissociée de l'exécutif dans cette action de justice en faveur de nos camarades de combat et de la Résistance que nous n'avons cessé ici, dans notre grande majorité, de mener. (Applaudissements au centre droit et sur plusieurs bancs à gauche, au centre et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Biaggi.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, les interventions pourtant brillantes qui ont marqué ce débat n'ont pas totalement dissipé le malaise ni même les brouillards qui sont nés ou qui l'on a voulu répandre autour de la motion de censure.

Devant tant de manœuvres, tant d'habileté, voire tant de subtilités, le député novice que je suis (Exclamations à gauche et au centre), l'homme public dépourvu de toute arrière pensée même électorale...

M. René-Georges Laurin. Ennemi de la publicité !

M. Jean-Baptiste Biaggi. ... ne peut suivre qu'une règle : mépriser les calculs et voter selon sa conscience, ce qui implique et une certaine liberté de vote, expression la plus haute de la liberté de conscience dans cette Assemblée (Applaudissements sur quelques bancs à droite) et le respect de la conscience comme de la liberté des autres.

C'est ce que je m'efforcerai de faire et ce que je me suis efforcé de faire — croyez-le — toute ma vie.

Je parlerai donc en toute liberté et selon ma conscience.

On a voulu distinguer entre les motifs et le dispositif de la motion de censure. Permettez-moi d'apporter un correctif technique à cette distinction.

Pour ma part, j'approuve et les motifs et le dispositif de la motion de censure, même si je suis étranger, voire hostile à la rédaction de ce que les gens de basoche appellent les « qualités » de la motion de censure et qui sont inscrites dans les trois premières lignes de la motion. (Sourires et exclamations à l'extrême gauche.)

Oh ! je n'ai pas qualité pour faire un cours sur les qualités, mais si ceux qui sourient veulent obtenir des précisions, notre collègue M. Dejean, avoué, pourra leur expliquer de quoi il s'agit. (Rires.)

Surtout, que l'on ne me reproche aucune incohérence.

Le 15 octobre dernier, nous avons vu le groupe socialiste voter en bloc la confiance au Gouvernement pour approuver sa politique algérienne, tout en réprochant sa politique économique et sociale. C'était son droit.

Ce qu'il réprochait implicitement alors, aujourd'hui il le censure explicitement. Combien d'entre vous ont-ils avidement recueilli, pour un soir, dans la charrette pourtant déjà lourde de la majorité gouvernementale, cet appoint de voix ! Avec plus de joie, sans doute, pour le pêcheur oppositionnel qui se repent que pour les justes de la majorité qui ont eu tant de mérite à persévérer, et avec plus de joie, je le crains, que les censeurs d'aujourd'hui n'en éprouvent à m'accueillir pour un soir dans le sein de l'opposition constructive (Sourires), je devrais même dire dans le saint des saints — car c'est vraiment le saint des saints que le vote de la motion de censure — mais je craindrais de choquer leur agressive laïcité. (Sourires.)

Je voterai donc la motion, car je n'approuve ni la politique algérienne, ni la politique économique et sociale du Gouvernement, et je n'approuve pas non plus la suppression de la retraite du combattant, non pas par démagogie, mais par reconnaissance...

M. René-Georges Laurin. Envers le général de Gaulle !

M. Jean-Baptiste Biaggi. ... pour l'honneur de nos aînés et pour l'exemplarité du respect que l'on doit aux engagements de l'Etat.

M. René-Georges Laurin. Et au général de Gaulle !

M. Jean-Baptiste Biaggi. La démagogie, ce n'est pas moi qui en fais...

M. Marius Durbet. Jamais !

M. Jean-Baptiste Biaggi. ... ce sont, je crois, les signataires de la motion de censure. Mais ils en seront pour leurs fraises.

M. René Schmitt. Il fallait en déposer une autre !

M. Jean-Baptiste Biaggi. Je suis persuadé, en effet, que les anciens combattants sont assez subtils pour penser que, s'il s'était agi seulement de les défendre, les signataires n'auraient visé dans la motion de censure que la seule retraite du combattant. (Applaudissements sur divers bancs à droite.)

Je voterai donc la motion, mais je ne peux m'empêcher de dire — et c'est ma raison de la voter — que le 13 mai, le 28 septembre, le 30 novembre 1958, le peuple français, dans un immense élan, a voulu d'une part l'Algérie française et, d'autre part, le progrès, voire une certaine révolution sociale, ne fût-ce que par une intégration hardie des départements algériens, ce qui était, en soi, une révolution.

Le Gouvernement lui, depuis, a réussi deux performances : dans l'ordre social, ce qui ne s'était jamais vu, on a réussi à abaisser le pouvoir d'achat et le niveau de vie des travailleurs cependant que nous augmentions nos ressources énergétiques ; dans l'ordre algérien, on n'ose plus seulement prononcer les mots d'intégration et d'Algérie française donc, pourtant, on tient le pouvoir.

Pour faire cette politique, je crois qu'il aurait mieux valu ne pas accepter le pouvoir des mains déchirées de l'Algérie française.

M. René-Georges Laurin. Ni l'investiture de l'U. N. R. !

M. Jean-Baptiste Biaggi. Il fut un temps où l'Etat se vantait de tenir les promesses, même celles des autres.

M. Henri Duvillard. Vous n'avez pas tenu les vôtres !

M. Jean-Baptiste Biaggi. Nous avons renversé cet Etat et nous l'avons fait sous les ordres de qui vous savez, comme disent certains. Par un singulier paradoxe, nous l'avons finalement remplacé par un Etat où pour l'Algérie, pour les travailleurs, pour les agriculteurs on ne tient pas ses propres promesses, tandis que pour les anciens combattants on ne tient pas celles des autres.

Je voterai donc, non sans déchirement, croyez-le (*Exclamations à gauche et au centre*) mais sans hésitation et malgré vos murmures, je voterai donc, dis-je, la motion de censure...

M. Henri Duvillard. Avec les communistes !

M. Jean-Baptiste Biaggi. ...sans m'arrêter aux manœuvres ni même aux utilisations que l'on pourra faire de mon vote...

M. René-Georges Laurin. Il n'intéresse personne.

M. Jean-Baptiste Biaggi. ...parce qu'en conscience je crois que ce Gouvernement où pour mes péchés je compte tant d'amis (*Dénégations sur plusieurs bancs à gauche et au centre*) doit, ou bien changer de politique, ou bien s'en aller. (*Applaudissements sur divers bancs à droite.*)

M. Henri Duvillard. C'est ce que vous auriez dû faire !

M. René-Georges Laurin. Il faut remettre son mandat dans ce cas-là !

M. Jean-Baptiste Biaggi. Si nous n'avions pas fait ce que nous avons fait, vous non plus vous n'auriez pas de mandat. (*Applaudissements sur divers bancs à droite.*)

M. René-Georges Laurin. Ce qui a été fait, nous l'avons fait ensemble.

M. le président. La parole est à M. Pillet.

M. Paul Pillet. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, les orateurs qui m'ont précédé à la tribune ont abordé sans doute les éléments passionnels du débat et certains se sont plu à disséquer des mécanismes compliqués de la motion de censure.

Pour ma part et pour celle de certains de mes amis, je n'en ferai pas autant, car le problème essentiel qui domine ce débat est à nos yeux celui des relations entre le Gouvernement et le Parlement. (*Très bien ! très bien ! sur certains bancs au centre.*) C'est sur ce point que nous attendions les explications du Gouvernement, afin de déterminer notre vote.

Or, nous avons le regret de constater que M. le Premier ministre a évité de répondre aux questions qu'avait posées en notre nom M. Claudius Petit, ainsi que l'avait fait M. René Plevin au début de la discussion budgétaire, questions qui ont d'ailleurs été posées également par MM. François-Valentin, Bosson et Portolano.

Mes chers collègues, la Constitution nous a donné le droit de voter les dépenses de la nation. Voter les dépenses de la nation, c'est les voter par ministère et par titre après un examen digne de ce nom. C'est le seul moyen de remplir la fonction pour laquelle nous avons été envoyés à l'Assemblée nationale.

Or, nous sommes devant la première loi de finances, devant le premier budget soumis au Parlement de la V^e République et si nous acceptons pour cette première fois la procédure instituée par M. le Premier ministre en engageant la responsabilité du Gouvernement sur une partie et sur le tout, nous créons une jurisprudence qui permettra demain au pouvoir exécutif, quel que soit le point litigieux, d'éviter les votes sans lesquels n'existe aucune clarté politique. (*Applaudissements sur certains bancs au centre.*)

Nous aurions voté, monsieur le Premier ministre, l'ensemble du budget si nous avions pu auparavant voter librement sur les crédits des anciens combattants. En engageant dès la première lecture la responsabilité du Gouvernement, M. le Premier ministre exerce sur le Parlement une pression qui n'est pas légitime parce que ni la stabilité monétaire, ni l'équilibre budgétaire, ni le plafond des dépenses n'étaient en cause et que la Constitution permet au Gouvernement d'avoir le dernier mot puisque, au pire, il peut promulguer le budget à l'expiration du délai constitutionnel.

Les premiers jours de la session, M. le Premier ministre avait déclaré son désir de faciliter une coopération sincère avec le Parlement. Ceux qui ont assisté à la séance d'avant-hier n'ont guère aperçu cette volonté de coopération. Dès qu'une occasion s'est présentée pour le Gouvernement de montrer quelque compréhension pour les soucis du Parlement, M. le Premier ministre a adopté une procédure qui empêchait le Parlement de s'exprimer librement.

Nous ne croyons pas qu'il serve ainsi la stabilité du régime. Nous sommes de ceux qui, se soir, lui diront par notre vote qu'il fait fausse route. (*Applaudissements sur certains bancs au centre.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je rappelle que, conformément à l'alinéa 6 de l'article 151 du règlement, le vote sur la motion de censure va avoir lieu au scrutin public à la tribune, et que seuls les députés favorables à la motion participent au scrutin.

J'invite donc MM. les secrétaires à ne déposer dans l'urne que les bulletins blancs ou les délégations « Pour ».

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle va commencer l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre L.*)

M. le président. Les députés disposant d'une délégation de vote sont priés de vérifier immédiatement auprès des secrétaires chargés de l'émargement du nom des votants si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais et sera ouvert dans cinq minutes.

M. le président. J'invite nos collègues à demeurer à leur banc et à ne venir remettre leur bulletin au secrétaire qu'à l'appel de leur nom.

Lorsqu'ils disposent d'une délégation de vote, ils devront émettre le vote de leur délégant à l'appel du nom de celui-ci.

Je mets aux voix la motion de censure.

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à deux heures quarante-cinq minutes.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à deux heures.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite MM. les secrétaires à se retirer dans la salle du pointage pour procéder au dépouillement des bulletins qui vont y être portés.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

La séance est suspendue pendant le dépouillement du scrutin. (*La séance, suspendue à deux heures quarante-cinq minutes, est reprise à trois heures.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin sur la motion de censure :

Majorité requise pour l'adoption de la motion : 277.

Pour l'adoption : 109.

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

En conséquence, le projet de loi de finances pour 1960 est considéré comme adopté dans la rédaction du Gouvernement modifiée par les amendements votés par l'Assemblée nationale. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

— 2 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Debray une proposition de loi tendant à donner une définition à la fois plus humaine et moins limitative de la sécurité sociale.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 406, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Dronne et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à étendre le bénéfice des allocations familiales aux familles des apprentis durant toute la durée de l'apprentissage.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 407, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier la loi du 11 octobre 1940 sur les cumuls d'emplois.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 408, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier l'article 130 du code de la sécurité sociale concernant les dispenses de cotisation d'allocations familiales des travailleurs indépendants.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 409, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. René Plevin et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à limiter la prise en charge de toute dépense nouvelle par les budgets des départements et des communes aux cas expressément visés par la loi.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 410, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. de Grandmaison et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à modifier l'article 812 du code rural relatif aux baux ruraux.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 411, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Maurice Faure et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à l'organisation du S. E. I. T. A. et tendant à augmenter les recettes d'exploitation et à diminuer les dépenses de fonctionnement.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 412, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du plan à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Denvers une proposition de loi tendant à supprimer le privilège des matelots et pêcheurs de la commune de Fort-Mardyck.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 413, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. Delachenal et Pierre Gabelle une proposition de loi tendant à étendre le bénéfice des majorations aux rentes viagères servies en réparation d'un accident par les compagnies d'assurances à leurs propres assurés en vertu d'un contrat d'assurance groupe ou individuelle.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 414, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Brice et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative au régime de retraite des instituteurs ayant enseigné dans les écoles des houillères.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 415, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Frédéric-Dupont une proposition de loi tendant à l'abrogation de l'alinéa 2 de l'article 22 de la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 416, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Guillon une proposition de loi tendant à interdire la vente des salmonidés sauvages.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 417, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. de Broglie une proposition de loi portant institution de communes associées.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 418, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Quinson et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à compléter l'article 15 du décret-loi du 18 avril 1939, modifié par l'ordonnance n° 58-917 du 7 octobre 1958, fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 419, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. de Lacoste-Lareymondie et Le Montagner une proposition de loi tendant à compléter la loi n° 48-1400 du 7 septembre 1948 portant organisation et statut de la profession de mareyeur expéditeur en vue d'assurer la réglementation de l'accès aux criées et encans des ports de pêche.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 420, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. Boseber et Foyer une proposition de loi tendant à réformer les règles de partage des charges entre usufruitiers et nu-propriétaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 421, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. de Lacoste-Lareymondie, Lacaze et Bignon une proposition de loi tendant à faciliter le financement des constructions de ponts.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 422, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 3 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Paul Coste-Floret un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur la proposition de loi de M. Paul Coste-Floret tendant à assurer aux anciens membres de la Résistance, active et continue, l'application correcte des dispositions de la loi n° 56-334 du 27 mars 1956 qui tendent à organiser la réparation des injustices commises dans l'application de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951, ainsi que l'application des autres lois et ordonnances énumérées à l'article 7 de la loi n° 56-334 précitée et des lois et ordonnances assurant la réparation des préjudices de carrière subis sous l'autorité de fait se disant Gouvernement de l'Etat français (n° 220).

Le rapport sera imprimé sous le n° 405 et distribué.

J'ai reçu de M. Marc Jacquet, rapporteur général, un rapport, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, sur le projet de loi modifiant l'article 315 du code général des impôts relatif aux bouilleurs de cru (n° 272).

Le rapport sera imprimé sous le n° 423 et distribué.

J'ai reçu de M. Marc Jacquet, rapporteur général, un rapport, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, sur le projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958 instituant une nouvelle unité monétaire (n° 392).

Le rapport sera imprimé sous le n° 424 et distribué.

— 4 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI ADOPTES PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la promotion sociale en Algérie et assurant, par des mesures exceptionnelles, la promotion des Français musulmans.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 425, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, instituant dans les départements algériens un régime de publicité foncière applicable dans certains périmètres et complétant l'ordonnance n° 59-41 du 3 janvier 1959.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 426, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 1^{er} décembre, à seize heures, séance publique :

Vote, sous réserve qu'il n'y ait pas débat, des propositions de loi : 1^o de M. Guillon, n° 34, relative à l'exercice, en France, de la profession de sage-femme par des personnes de nationalité française ayant exercé cette profession en Indochine en vertu de la réglementation particulière à ce pays, avant les accords de Genève ; 2^o de M. Paul Coste-Floret, n° 97, tendant à compléter l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 45-2184 du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de méde-

cin, de chirurgien dentiste et de sage-femme (rapport n° 336 de M. Gréverie, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Vote, sous réserve qu'il n'y ait pas débat, du projet de loi n° 269 relatif aux dispositions transitoires destinées à pallier, en matière de pensions, les conséquences de l'abaissement de la limite d'âge des conducteurs de chantiers et agents de travaux des ponts et chaussées (rapport n° 391 de M. Cerneau, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Suite de la discussion des propositions de loi : 1° de M. Hoguet et plusieurs de ses collègues n° 33 tendant à modifier et compléter le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires d'immeubles, de locaux ou de terrains à usage commercial, industriel ou artisanal ; 2° de M. Roulland et plusieurs de ses collègues n° 35 tendant à surseoir temporairement à l'expulsion de certains locataires commerciaux ; 3° de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues n° 106 ayant pour objet de modifier les articles 9, 14 et 32 du décret du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux ; 4° de M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues n° 144 tendant à surseoir à l'expulsion sans indemnité des locataires commerçants et artisans ; 5° de M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues n° 154 tendant à modifier certaines dispositions du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal ; 6° de M. Charret et plusieurs de ses collègues n° 288 tendant à interdire toute expulsion et éviction abusive des commerçants, industriels et artisans exerçant leur activité dans des immeubles édifiés sur des terrains loués nus et appartenant à un propriétaire différent de celui de l'immeuble et à étendre le bénéfice du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 aux locataires, sous-locataires, occupants de bonne foi des immeubles édifiés sur ces terrains loués nus (rapport n° 370 de M. Mignot, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion du projet de loi n° 272 modifiant l'article 315 du code général des impôts relatif aux bouilleurs de cru (rapport n° 423 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 400 portant réforme du contentieux fiscal et divers aménagements fiscaux (rapport de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) ;

Discussion du projet de loi n° 392 modifiant et complétant l'ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958 instituant une nouvelle unité monétaire (rapport n° 424 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) ;

Discussion du projet de loi n° 359 relatif à l'assurance vieillesse agricole et à la réparation des accidents du travail agricole (rapport de M. Coumaros, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

La séance est levée.

(La séance est levée à trois heures cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

Errata

au compte rendu in extenso de la première séance
du 9 novembre 1959.

Page 2294, 2^e colonne, article 12, dans le premier alinéa :

Au lieu de : « ... la somme de 58,778 milliards de nouveaux francs... ».

Lire : « ... la somme de 58,763 milliards de nouveaux francs ».

Page 2295, 1^{re} colonne :

5° Produits des douanes, 35^e ligne, taxes intérieures sur les produits pétroliers :

Au lieu de : « 5.270.000 ».

Lire : « 5.266.000 ».

6° Produits des contributions indirectes, supprimer la 45^e ligne, Taxe sur les appareils automatiques : 15.000.

8° Produit des taxes sur le chiffre d'affaires, 51^e ligne, Taxe sur la valeur ajoutée et taxe sur les prestations de services :

Au lieu de : « 18.560.000 ».

Lire : « 18.564.000 ».

Page 2311, 2^e colonne, article 21 :

Au lieu de : « ... 58,778 milliards de nouveaux francs ; et ... 0,817 milliards de nouveaux francs... ».

Lire : « ... 58,763 milliards de nouveaux francs ; et ... 0,802 milliards de nouveaux francs... ».

Page 2312, 1^{re} colonne, article 25, dans le premier alinéa :

Au lieu de : « ... évalué à 5,978 milliards de nouveaux francs ».

Lire : « ... évalué à 5,993 milliards de nouveaux francs ».

Au compte rendu in extenso de la 2^e séance
du 25 novembre 1959.

Page 3014, 1^{re} colonne, Dépôt d'un projet de loi, lire ainsi le deuxième alinéa :

« Le projet de loi sera imprimé sous le n° 401, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement ».

Au compte rendu in extenso de la séance
du 26 novembre 1959.

Page 3040, 1^{re} colonne, Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat, lire ainsi le deuxième alinéa :

« Le projet de loi sera imprimé sous le n° 402, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement ».

I. — Au compte rendu de la 2^e séance du 25 novembre 1959.

Page 3014, 1^{re} colonne :

Dépôt d'un projet de loi.

Lire ainsi le deuxième alinéa :

« Le projet de loi sera imprimé sous le n° 401, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement ».

II. — Au compte rendu de la séance du 26 novembre 1959.

Page 3040, 1^{re} colonne :

Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat.

Lire ainsi le deuxième alinéa :

« Le projet de loi sera imprimé sous le n° 402, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement ».

NOMINATION DE RAPORTEURS

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

M. Marc Jacquet a été nommé rapporteur du projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958 instituant une nouvelle unité monétaire (n° 392).

M. Marc Jacquet a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi organique (n° 321) tendant à compléter l'article 39 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Convocation de la conférence des présidents.

(Organisation de débats.)

La conférence, constituée conformément à l'article 49 du règlement, est convoquée par M. le président pour le mardi, 1^{er} décembre 1959, à onze heures quarante-cinq, dans les salons de la présidence, en vue d'organiser la discussion du projet de loi sur les bouilleurs de cru.

QUESTIONS ECRITES

Art. 138 du règlement:

« Les questions écrites... ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.

« Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans le négatif, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois ».

3358. — 27 novembre 1959. — **M. Lebas** demande à **M. le ministre des armées** si un étudiant échangeant d'orientation ou de grande école durant sa période sursitaire, se voit obligatoirement sursisier son sursis en cours sous prétexte que le sursis n'a été accordé que pour les études précédentes. Il semblerait normal que le sursis soit automatiquement maintenu, si l'étudiant continue des études régulières, confirmées par des certificats adéquats, même si celles-ci diffèrent des premières.

3359. — 27 novembre 1959. — **M. Cathala** expose à **M. le ministre de l'industrie** que les prêts consentis par la caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel au titre de la reconversion aux rapatriés du Maroc et de Tunisie sont remboursables en dix ans, au taux de 5 p. 100. D'autre part, cet organisme consent aux hôteliers des prêts remboursables en dix ans, mais au taux de 3 p. 100. Il lui demande s'il ne lui paraît pas équitable d'accorder à nos compatriotes rapatriés, qui ont dans la majorité des cas, subi de lourdes pertes matérielles en plus du dommage moral qui les a éprouvés, les mêmes avantages que ceux qui sont accordés à des catégories professionnelles hautement estimables et dont l'activité est nécessaire à l'économie du pays, mais qui n'ont pas subi les mêmes dommages.

3360. — 27 novembre 1959. — **M. Lebas** expose à **M. le Premier ministre** le cas suivant: un citoyen né le 23 octobre 1893, de parents français, son père, né à Mulhouse en 1863, puis réintégré en 1921, en possession de la carte d'identité nationale, passeport, carte d'électeur, carte du combattant, titulaire de la Légion d'honneur à titre militaire, Croix de guerre 1914-1918, 1939-1950, médaille des engagés volontaires, mobilisé 1914-1918, 1939-1940, 1941-1945, grade de capitaine, inscrit au registre du commerce depuis 1950, domicilié à Paris depuis 1921, doit faire renouveler son inscription au registre du commerce. N'étant pas considéré comme Français, il se voit réclamer divers certificats de réintégration. Il lui demande s'il ne serait pas possible de revoir de telles situations afin que de bons Français, combattants des deux guerres, ne soient pas mis dans une situation aussi pénible et contraire à la loi.

3361. — 27 novembre 1959. — **M. Cassagne** expose à **M. le ministre du travail** que, à la suite de contrôles effectués dans certaines caisses régionales d'assurance vieillesse par la cour des comptes, ces organismes se sont vus reprocher de ne pas appliquer d'une façon systématique l'article 13 de la loi du 30 juin 1956 sur le fonds national de solidarité qui prescrit qu'il est tenu compte de l'aide que sont susceptibles de leur apporter les personnes tenues à l'allocation alimentaire instituée par les articles 205 et suivants du code civil, et que les organismes et services visés à l'article 9... intervenant au lieu et place des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire peuvent demander à l'autorité judiciaire la fixation ou la révision de la dette alimentaire, à ce constat que l'application sans nuance des dispositions susvisées avait parfois provoqué de véritables drames familiaux. Il lui demande, compte tenu du caractère éminemment social de la législation sur le fonds national de solidarité, s'il a l'intention de donner aux organismes intéressés les instructions nécessaires pour que l'article 13 de la loi du 30 juin 1956 soit appliqué dans son esprit, c'est-à-dire humainement.

3362. — 27 novembre 1959. — **M. Cassagne** expose à **M. le ministre de la santé publique et de la population** que le budget de son ministère comprend un crédit de 100 millions qui semble destiné à la création de fonctionnaires d'Etat chargés du contrôle sur place des lois d'aide sociale, dans les départements où les contrôleurs départementaux actuels sont insuffisants en nombre ou même inexistants. Il lui demande s'il pourrait lui préciser: 1° comment fonctionnera le contrôle sur place dans les départements où se trouveront, côte à côte, des fonctionnaires d'Etat et des contrôleurs départementaux; 2° quelles sont ses intentions à l'égard des contrôleurs départementaux de l'aide sociale, fonctionnaires particulièrement appréciés par les élus locaux et dont l'activité, tout en restant sociale, est génératrice d'économies très importantes pour les collectivités locales.

3363. — 27 novembre 1959. — **M. Vaschetti** expose à **M. le ministre de l'information** que de nombreux producteurs de la R. T. F. sont, par ailleurs, soit auteurs ou adaptateurs de chansons, soit directeurs artistiques ou chargés de presse de maisons de disques. Les uns comme les autres n'hésitent pas à diffuser systématiquement leurs propres œuvres ou celles des maisons pour lesquelles ils travaillent par ailleurs. Outre le double avantage financier qui en résulte pour ces producteurs, au détriment des œuvres, ou des maisons, dont l'auteur, ou le directeur artistique, n'est pas producteur de la R. T. F., non seulement certaines œuvres ou certaines maisons bénéficient ainsi d'une publicité gratuite mais, paradoxalement, c'est la R. T. F. qui paie cette publicité (honoraires du producteur). Il lui demande s'il compte étudier la possibilité, pour mettre fin à ces anomalies, et assurer l'impartialité jusque dans les émissions de variétés, de décider l'impossibilité de la fonction de producteur de variétés à la R. T. F. avec toutes fonctions d'auteur, adaptateur, directeur artistique ou chargé de presse de maisons de disques.

3364. — 27 novembre 1959. — **M. Junot** expose à **M. le ministre des armées** que certains jeunes soldats sont, dès l'incorporation, affectés en Algérie, et y séjournent pendant toute la durée de leur service militaire, alors que, pour la très grande majorité des cas, l'affectation en Afrique du Nord n'intervient qu'après six ou huit mois de service en métropole. Il semble que si, pour des raisons de rotation de troupes, il paraît nécessaire d'incorporer certaines jeunes recrues directement en Algérie, celles-ci devraient être rappelés en métropole six ou huit mois avant leur libération. Pensait que plus que jamais une rigoureuse équité devrait être établie entre tous les appelés, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour éviter, à l'avenir, de telles situations.

3365. — 27 novembre 1959. — **M. François Perrin** demande à **M. le ministre de la justice**: 1° si le fonds de garantie automobile est autorisé à refuser le paiement des intérêts de droit à compter du jour d'une décision de justice sur une indemnité allouée à une victime d'accident causé par une personne non assurée, alors que la décision de justice condamne la personne non assurée au paiement desdits intérêts de droit à partir de l'assignation, et a *fortiori*, par conséquent, à partir du jugement qui prononce la condamnation; 2° le cas échéant, quelle procédure utiliser pour contraindre le fonds de garantie automobile à payer les intérêts de droit stipulés par la décision de justice définitive, courant à compter de ladite décision de justice; 3° en cas de carence, le fonds de garantie peut-il être assigné devant le tribunal saisi du litige principal.

3366. — 27 novembre 1959. — **Mme Thome-Patenôtre** signale à **M. le ministre du travail** la situation d'un jeune homme qui, âgé de 23 ans, avait été victime d'un accident de moto-cyclette, nécessitant l'amputation du pied gauche à mi-jambe. A la suite de cet accident, l'évaluation de l'incapacité de travail permanente a été fixée par expert à 70 p. 100 et la sécurité sociale a demandé la constitution d'un capital pour obtenir une rente pour l'intéressé. Cette pension d'invalidité, d'après les dispositions de l'article 51 de l'ordonnance du 19 octobre 1955, repose seulement sur la notion de l'incapacité de gain, ce qui, lors de l'accident de l'intéressé, correspondait, pour lui, à un salaire de début. Or, aux termes des articles 58 et 59 de l'ordonnance du 19 octobre 1955 et de l'article 57 du décret du 29 décembre 1955, le service d'une telle pension peut être suspendu en tout ou partie en cas de reprise du travail si le salaire de l'intéressé est supérieur d'un tiers au salaire qu'il touchait au moment de la constatation médicale de l'accident. Il se trouve que l'intéressé a pu reprendre son travail et, malgré cette amputation, arriver à assumer des fonctions telles que son salaire actuel est devenu bien supérieur à celui qu'il touchait au moment de l'accident. Elle lui demande s'il n'y a pas là une anomalie telle que l'intéressé risque, sous prétexte qu'il a réussi à améliorer sa situation avec courage, de voir supprimer une pension d'invalidité à laquelle il a droit, et s'il ne serait pas possible de remédier à cet état de choses.

3367. — 27 novembre 1959. — **M. Commenay** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que le mouvement de raccourcissement des circuits de distribution, amorcé dans le commerce de détail, risque, s'il se poursuit, d'éliminer un certain nombre de petits commerçants. Il lui demande si, pour prévenir une aussi redoutable éventualité, il ne conviendrait pas, d'ores et déjà, que le Gouvernement intervienne: a) pour faire régner entre tous les commerçants l'égalité la plus stricte et réglementer, pour chaque espèce de marchandise, la quantité minimale susceptible d'être négociée au prix de gros; b) pour que, dans le cas où la formule se développerait avec succès, des facilités de crédit soient accordées aux détaillants qui décideraient de se reconverter; c) pour qu'en tout état de cause d'équitables mesures de réparation soient prises en faveur de ceux qui ne pourraient opérer cette reconversion.

3368. — 27 novembre 1959. — **M. Commenay** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques**: 1° quels sont la nature et le taux de toutes les taxes fiscales directes ou indirectes payées par les magasins communément dénommés « centre lecteur »; 2° quelles sont les conditions exigées par l'administration des finances pour obtenir le bénéfice de ce régime.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

2^e séance du vendredi 27 novembre 1959.

**SCRUTIN (N° 58)
public à la tribune.**

Sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. (Résultat du pointage.)

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure..... 277
Pour l'adoption..... 109

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

On voté pour:

Mme Ayme de la Chevèlière. MM. Ballanger (Robert). Barnaudy. Bayou (Raoul). Béclard (Paul). Biaggi. Bidault (Georges). Billères. Billoux. Boisdé (Raymond). Bounet (Georges). Bourgeois (Pierre). Boutard. Broas. Caillaud. Cance. Cassagne. Cassez. Cermolacce. Césaire. Chamant. Chandernagor. Chareyre. Charpentier. Chauvet. Clamens. Colinet. Commenay. Conte (Arthur). Coste-Florel (Paul). Darchicourt. Darras. Dejean. Mme Delabie. Delesalle. Denvers.	Derancy. Deschizeaux. Desouches. Devemy. Dieras. Douzans. Dubuis. Duchâteau. Ducos. Dumortier. Durrone. Ebrard (Guy). Evrard (Jusl). Faure (Maurice). Forest. Gabelle (Pierre). Gaillard (Félix). Gauthier. Gernez. Greuter (Fernand). Halbout. Hersant. Jaillon, Jura. Juskiewski. Lacroix. Larabert. Larue (Tony). Leenhardt (Francis). Legendre. Lejeune (Max). Le Pen. Lolive. Longueue. Mayer (Félix). Mazurier. Mercier. Mollet (Guy).	Monnerville (Pierre). Moulat. Montel (Eugène). Montesquiou (de). Muller. Niles. Padovani. Palmero. Pavot. Petit (Eugène-Cladius). Ple. Pierrebouge (de). Pillet. Pleven (René). Poignant. Privat (Charles). Privat. Raymond-Clergue. Regaudie. Roche-Defrance. Roche (Waldeck). Rossi. Sablé. Schaffner. Schmitt (René). Sourbel. Szigeli. Mme Thome-Patenôtre. Thorez (Maurice). Ulrich. Valentin (Jean). Vals (Francis). Var. Véry (Emmanuel). Villon (Pierre). Widenlocher.
---	--	---

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Lacroix à M. Privat (maladie).
Legendre à M. Le Pen (assemblées européennes).
Roche-Defrance à M. Palméro (maladie).
Szigeli à M. Eugène-Cladius Petit (maladie).
Thorez (Maurice) à M. Ballanger (maladie).

Ordre du jour du mardi 1^{er} décembre 1959.

A seize heures. — SEANCE PUBLIQUE.

1. — Vote, sous réserve qu'il n'y ait pas débat, des propositions de loi: 1^o de M. Guillon (n° 34) relative à l'exercice en France de la profession de sage-femme par des personnes de nationalité française ayant exercé cette profession en Indochine en vertu de la réglementation particulière à ce pays, avant les accords de Genève; 2^o de M. Paul Coste-Florel (n° 97) tendant à compléter l'article premier de l'ordonnance n° 45-2184 du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, de chirurgien dentiste et de sage-femme.

(Rapport n° 336 de M. Gréverie, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

2. — Vote, sous réserve qu'il n'y ait pas débat, du projet de loi (n° 269), relatif aux dispositions transitoires destinées à pallier, en matière de pensions, les conséquences de l'abaissement de la limite d'âge des conducteurs de chantiers et agents de travaux des ponts et chaussées.

(Rapport n° 391 de M. Cernéau, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

3. — Suite de la discussion des propositions de loi: 1^o de M. Huguel et plusieurs de ses collègues (n° 33) tendant à modifier et compléter le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires d'immeubles, de locaux ou de terrains à usage commercial, industriel ou artisanal; 2^o de M. Roulhac et plusieurs de ses collègues (n° 35) tendant à surseoir temporairement à l'expulsion de certains locataires commerciaux; 3^o de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues (n° 106) ayant pour objet de modifier les articles 9, 14 et 32 du décret du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux; 4^o de M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues (n° 114) tendant à l'expulsion sans indemnité des locataires commerçants et artisans; 5^o de M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues (n° 134) tendant à modifier certaines dispositions du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal; 6^o de M. Charret et plusieurs de ses collègues (n° 288) tendant à interdire toute expulsion et éviction abusive des commerçants, industriels et artisans exerçant leur activité dans des immeubles édifiés sur des terrains loués nus et appartenant à un propriétaire différent de celui de l'immeuble et à étendre le bénéfice du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 aux locataires, sous-locataires, occupants de bonne foi des immeubles édifiés sur ces terrains loués nus (rapport n° 370 de M. Mignot, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

4. — Discussion du projet de loi (n° 272) modifiant l'article 315 du code général des impôts relatif aux bailleurs de cru. (Rapport n° 423 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.)

5. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi (n° 400) portant réforme du contentieux fiscal et divers aménagements fiscaux. (Rapport de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.)

6. — Discussion du projet de loi (n° 392) modifiant et complétant l'ordonnance n° 58-1311 du 27 décembre 1958 instituant une nouvelle unité monétaire (rapport n° 421 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.)

7. — Discussion du projet de loi (n° 359) relatif à l'assurance vieillesse agricole et à la réparation des accidents du travail agricole. (Rapport de M. Courriou, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Ce numéro comporte le compte rendu des deux séances du vendredi 27 novembre 1959.

1^{re} séance: page 3057. — 2^e séance: 3073.

